



PREFECTURE DE
LA MEURTHE ET MOSELLE

Site Natura 2000 des pelouses et
Prairies d'Allamps
Site FR4100162

Document d'objectifs



Document validé lors du
Comité de Pilotage du 22 janvier 2002
Sous – Préfecture de Toul

Préfecture de la Région Lorraine



Site Natura 2000 des pelouses et prairies d'Allamps

Site FR4100162

Document d'objectifs

Opérateur local :
Conservatoire des Sites Lorrains
7, place Albert Schweitzer – 57930 Fénétrange
Email : cslfene@bplorraine.fr



Chargé de mission : Damien AUMAITRE

Document comportant six parties :

- 1 – Rapport
- 2 – Fiches Habitats
- 3 – Fiches espèces
- 4 – Cartographies
- 5 – Tableaux
- 6 - Schémas

*** SOMMAIRE ***

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »	2
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES	2
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	2
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS	3
I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE	5
I.A INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS	5
I.A.1 Localisation	5
I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage	5
I.B ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	8
I.B.3 Facteurs abiotiques	8
I.B.4 Occupation du sol et unités écologiques	9
II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	13
II.A INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE	13
II.A.1 Justifications du choix méthodologique	13
II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive	14
II.A.3 Caractérisation des espèces du site	17
II.A.4 Les données historiques	19
II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires	19
II.B INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	21
II.B.1 Choix méthodologique	21
II.B.2 Données de cadrage	21
II.B.3 Les activités économiques	22
II.B.4 Les activités de loisirs	23
II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques	23
III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	26
III.A HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	26
III.A.1 Méthodologie	26
III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire	26
III.A.3 Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire	27
III.B MENACES ET ENJEUX	29
III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats	29
III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces	29
III.C CONCLUSIONS	30
IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS	31
IV.A DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	31
IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site	31
IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat	31
IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces	32
IV.B PROPOSITION D'OPERATIONS	32
IV.B.1 Propositions d'opération pour l'ensemble du site et pour la zone tufeuse	33
IV.B.2 Proposition d'opérations pour les Habitats	35
IV.B.4 Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »	44
IV.C EVALUATIONS FINANCIERES DES PROPOSITIONS DES OPERATIONS	46

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise qu'« **elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut dans certains cas, requérir le maintien voir l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc pour partie constitué des futures « **zones spéciales de conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats mais aussi des zones de protection spéciales (ZPS) déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

L'Etat, en la personne du Préfet de département, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs, s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le site des pelouses et prairies d'Allamps a été proposé comme site d'intérêt communautaire par la préfecture 54 en 2001 après les consultations d'usage et donc sélectionné pour intégrer le Réseau Natura 2000. Le **Conservatoire des Sites Lorrains** a alors été désigné comme opérateur local sur ce site pour la rédaction du Document d'Objectifs.

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.

Le document d'objectif, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du Document d'Objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

Dans ce cadre, un **comité de pilotage** a été constitué, sous la responsabilité du Sous-Préfet de Toul.

Le Préfet nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur.

Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »¹ élaboré à l'issue du programme Life Nature 2000.

Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

Annexe I :

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

Annexe II :

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

¹ Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétigny, 144 p.

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne.
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

I.A Informations générales et éléments administratifs

I.A.1 Localisation

Annexes cartes – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

Les pelouses et prairies d'Allamps se situent au sud-ouest du département de Meurthe-et-Moselle, à proximité du département de la Meuse. Ce site comprend deux zones distantes d'environ 1,5 km, sur le rebord sur des côtes de Toul, au sein du pays de Colombey-les-Belles.

Ces deux entités occupent près de 45 ha sur les communes d'Allamps et de Barisey-la-Côte. On distingue :

- au nord, un petit vallon prairial autour du ruisseau et de l'étang de l'Etange, dans un repli des côtes de Meuse (27,7 ha) ,
- au sud, une pelouse calcaire enrichie occupant le revers d'une butte témoin des côtes de Meuse (17 ha).

L'intérêt écologique de la zone humide autour du ruisseau de l'Etange repose sur la présence de prairies de fauche diversifiées, de Saulaies, de sources tufeuses et d'un vestige de marais alcalin. Le site de la Chapelle des Gouttes abrite quant à lui plusieurs fragments de pelouses sèches au sein de friches thermophiles et de vergers plus ou moins à l'abandon, sur un parcellaire très étroit.

Ces deux espaces se situent en domaine collinéen, à une altitude comprise entre 295 m pour la zone humide, jusqu'à près de 400 m pour le coteau sec.

Proches des villages d'Allamps et de Barisey-la-Côte, ces deux espaces sont encore pour partie exploités, soit en fauche, soit en pâture, soit pour la production de fruitiers.

I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage

A.2.1 Situation foncière

Annexes cartes – cartes N°2.1 et 2.2 : carte des statuts de propriété

Annexes Tableaux – tableaux N°1.1 et 1.2 : Aspects fonciers maîtrise d'usage - Propriétaires

Au total, le site Natura 2000 compte 519 parcelles, dont 446 au niveau du coteau de la Chapelle des Gouttes. Ce morcellement s'explique par l'utilisation ancienne en vignoble, avec un parcellaire très étroit et de nombreux sentiers.

Ces sentiers, de 1 à 2 m de large, ne sont plus utilisés depuis longtemps, et l'état du parcellaire rend difficile tout repérage sur le terrain.

Les deux communes concernées n'ont pas été remembrées. Une pré-étude d'Aménagement Foncier est en cours sur Barisey-la-Côte, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Tableau N°1.1 : Récapitulatif des superficies : pelouse de la Chapelle des Gouttes

commune	section	nombre de parcelles	Superficie cadastrée (Ha)
ALLAMPS	E	233	9,9443
BARISEY-LA-COTE	D	213	6,7577
<i>Surface non cadastrée</i>	/	/	<i>0,8320</i>
	Totaux	446	17,5340

Tableau N°1.2 : Récapitulatif des superficies : prairies de l'Etange

commune	section	nombre de parcelles	Superficie cadastrée (Ha)
ALLAMPS	A2	44	14,423
ALLAMPS	A3	10	5,3129
ALLAMPS	B	19	7,7791
<i>Surface non cadastrée</i>	/	/	<i>0,2080</i>
	Totaux	73	27,7230

Tableau N°2.1 : Récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété : pelouse de la Chapelle des Gouttes

Propriétaires	Nb de parcelles	Superficie digitalisée en Ha	Localisation
CSL	49	2,13	Barisey-la-Côte
Commune d'ALLAMPS	82	3,5841	Allamps
Commune de BARISEY-LA-COTE	65	1,7906	Barisey-la-Côte
Privés	250	7,5047	Allamps/ Barisey-la-Côte
Surface non cadastrée	/	2,5246	
Total	446	15,0094	

Au niveau de la Chapelle des Gouttes, quatre propriétaires se partagent près de 58 % de la surface : la commune d'Allamps (3,9681 ha), la commune de Barisey-la-Côte (1,7906 ha), le Conservatoire des Sites Lorrains (2,13 ha) et M. Masson, propriétaire exploitant des vergers.

Tableau N°2.2 : Récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété : prairies de l'Etange

Propriétaires	Nb de parcelles	Superficie digitalisée en Ha
Commune d'ALLAMPS	8	8,31
Commune de BULLIGNY	5	4,261
Privés	60	15,152
Total	73	27,723

Les propriétés communales sont également assez nombreuses sur les prairies de l'Etange : la commune d'Allamps possède 8,31 ha et la commune de Bulligny est propriétaire de l'étang et des parcelles adjacentes (4,261 ha). Une quinzaine de propriétaires privés se partagent le reste de cette partie du site.

A.2.2 Protection par la maîtrise foncière et d'usage

Annexes cartes – cartes N°2.1 et 2.2 : carte des statuts de propriété

Un premier bail rural a été signé en janvier 1988 pour une durée de 18 ans, entre un propriétaire privé et le Conservatoire des Sites Lorrains. Ce bail concerne 8 parcelles, pour 2,0873 ha au niveau de la prairie du ruisseau de l'Etange. L'acquisition de ces prairies par le Conservatoire des Sites Lorrains ou la Commune est en cours de discussion.

Le Conservatoire a acquis ensuite 2,13 ha sur Barisey-la-Côte en décembre 1993, par rétrocession de la SAFER de Lorraine.

Afin de compléter la protection de la pelouse et de la prairie, un bail emphytéotique a été signé en mars 1995 entre la Commune d'Allamps et le Conservatoire des Sites Lorrains :

- pour une durée de 18 années, sur les 2 parcelles en lisière des prairies du ruisseau de l'Etange,
- pour une durée de 50 années, sur 82 parcelles de la chapelle des Gouttes.

Au total, la partie protégée par maîtrise foncière ou d'usage représente 9,7565 ha, soit environ 22 % de la totalité du site Natura 2000.

I.B Environnement et Patrimoine

I.B.1 Facteurs abiotiques

B.1.1 Climatologie

La commune d'Allamps est marquée par un climat subatlantique à caractère continental. Cette double influence induit des variations importantes d'une année sur l'autre. Les saisons apparaissent bien marquées avec une saison chaude mais arrosée de mai à septembre et une saison froide d'octobre à avril.

Les précipitations enregistrées à la base de Toul-Ochey font apparaître une moyenne annuelle de 810 mm répartis sur près de 150 jours. Le maximum de précipitations intervient généralement de mai à septembre et de novembre à décembre avec une pluviométrie supérieure à 70 mm par mois. Les mois les moins arrosés correspondent à la période de février à avril avec un minima en avril. Il n'existe cependant pas de période déficiente en été.

Les précipitations neigeuses sont souvent irrégulières et sont enregistrées de décembre à mars. Les brouillards s'installent généralement en automne et hiver, mais ils peuvent parfois apparaître en printemps et été.

La température moyenne annuelle avoisine les 9°C avec un minima de 2°C en janvier et un maxima de 18°C en juillet.

B.1.2 Géologie – Géomorphologie

Cette partie du département peut être rattachée géologiquement à la Woèvre, car le soubassement est constitué des argiles marneuses du Callovo-Oxfordien, qui constituent cette plaine plus au nord. Dans la région de Toul, ces couches sont cependant beaucoup moins puissantes et ne forment plus une large bande d'affleurements.

Les argiles oxfordiennes et calloviennes, gris bleu, grasses, parfois marneuses, avec des bancs noduleux irréguliers à certains niveaux, sont très mal connues stratigraphiquement et paléontologiquement. Elles sont présentes au niveau du vallon de l'Etange. Le fond du vallon est recouvert d'alluvions récentes, qui proviennent des terrains jurassiques et contiennent des apports argileux importants.

Le sous-sol du coteau de la Chapelle est occupé par une superposition des argiles oxfordiennes à la base de la Côte, surplombées par les chailles oxfordiennes, consistant en une alternance de marnes sableuses, feuilletées, grises et de bancs noduleux ou sableux.

Le haut de la Côte est, quant à lui, occupé par les formations Argovo-Rauraciennes. Ces calcaires sont des calcaires oolithiques et sub-oolithiques, gris, à débris coquilliers, plus ou moins pur et piqueté de quelques points ferrugineux.

B.1.3 Hydrologie - Hydraulique

Le ruisseau de l'Etange prend sa source à mi-côte, entre les terrains calcaires perméables des chailles et des calcaires Argovo-Rauraciens, et les argiles imperméables de l'Oxfordien.

Un petit ruisseau à un caractère tufeux, non cadastré, draine le vallon secondaire et alimente la zone humide à l'amont de l'étang. Il semble que ce cours d'eau ait changé de place au cours du temps, en témoigne aujourd'hui la présence de dépôts sec de tufs.

I.B.2 Occupation du sol et unités écologiques

Annexes cartes – carte N°4.1 et 4.2 : cartographie de l'occupation des sols

Le secteur de la Chapelle des gouttes est occupé par des boisements mixtes de feuillus et de résineux, issus d'une recolonisation spontanée des anciennes vignes et vergers. Il comprend également quelques vergers pâturés, des friches arbustives mêlés aux vergers et quelques secteurs plus ouverts de pelouses. Le bas du coteau est occupé par des pâtures et des prairies de fauche.

La partie du site bordant le ruisseau de l'Etange est constitué d'une succession de boisements humides et rivulaires, et de prairies de fauche et de pâture. Plus en amont, à la base de la côte, des boisements et prairies laisse la place à un étang, qui occupe tout le fond de vallon.

Tableau N°3.1 : Récapitulatif des principales unités écologiques : pelouse de la Chapelle des Gouttes

Occupation des sols	Superficies digitalisées en ha
Les boisements arbustifs et arborescents	
Boisements arborescents mixtes feuillus/résineux	5,44
Recolonisation arbustive sur pelouse	5,78
Les pelouses et ourlets	1,88
Les espaces agricoles	
Pâturage	1,74
Vergers	1,70
Prairie de fauche mésophile	0,51

Tableau N°3.2 : Récapitulatif des principales unités écologiques : prairies de l'Etange

Occupation des sols	Superficies digitalisées en ha
Les Groupements marécageux	
Tourbière alcaline	0,05
Sources pétifiantes	0,29
Roselière	0,13
Les boisements	
Saulaie	6,82
Boisement arborescent de feuillus	5,70
Les groupements prairiaux	7,60
Les milieux annexes	
Culture	1,62
Etang	1,29
Friche herbacée	1,21
Plantation de Peupliers	1,05
Plantation de résineux	0,41

B.2.1 La Chapelle des Gouttes :

- Les boisements arborescents

Les boisements présents sur le coteau s'apparentent à plusieurs types forestiers plus ou moins typiques, souvent en mélange et difficiles à différencier. On y trouve des éléments de la Hêtraie à Céphalanthère, caractéristique des sols superficiels calcaires sur les pentes, des boisements xérothermophiles et des plantations de Pins noirs et d'Epicéas, avec également du Pin sylvestre. Ces dernières plantations sont assez lâches, anciennes (autour de 40 ans) et abritent également des feuillus (Hêtres, Charmes...). Ce sont ces milieux qui abritent le Limodore.

- Les boisements arbustifs de recolonisation.

Ils occupent peu à peu les anciens vergers et prairies laissées à l'abandon, et sont le stade intermédiaire avant le boisement complet. Ils sont de deux types :

- les fruticées mésophiles à Prunelliers et Troènes, qui sont très envahissantes et qui constituent une des menaces les plus sérieuses pour le site.
- les fruticées xérophiles à Baguenaudiers et Cerisiers de Sainte Lucie. Ces fruticées sont beaucoup plus sèches que les précédentes mais sont très localisées sur le site. Elles n'occupent que de très faibles superficies insérées au sein des fourrés épineux.

- Les groupements de pelouses

Globalement ourléifiées et en cours de fermeture, les pelouses se partagent en deux sous-groupes :

- la pelouse calcaire xérophile, d'une superficie très réduite et localisée,
- la pelouse calcaire mésophile.

Le premier type, le plus riche floristiquement, n'occupe que des superficies très réduites et éparées. Il est peu caractéristique malgré la présence d'espèces comme la Globulaire, la Germandrée petit chêne ou les Ophrys. Il montre même une évolution régressive vers l'ourléification avec l'apparition du Peucedan des cerfs ou du Saingfoin.

La pelouse calcaire mésophile, occupant une surface plus importante, se caractérise par son caractère moins sec. La diversité floristique y est plus faible, la colonisation par le Brachypode induisant un appauvrissement par élimination des autres espèces.

- Les espaces agricoles

Ils occupent une place réduite sur le coteau, et se situent en lisière du site. Il s'agit de pâtures à bovins, sans richesse floristique particulière, de prairies de fauche et de vergers. Seuls deux vergers sont encore entretenus sur le coteau, par pâturage ovin. Il s'agit en majorité de mirabelliers de haute tige.

B.2.2 Les prairies de l'Etange:

- Les groupements marécageux

Ils comprennent, à l'amont de l'étang, des sources tufeuses dispersées et une petite tourbière basse dégradée. Ces deux formations se situent au sein de la Saulaie et sont en voie d'atterrissement. Une petite roselière complète ces formations, sur le pourtour nord de l'étang.

- Les groupements prairiaux

L'ensemble prairies présentes peuvent se rattacher aux prairies de fauche mésophiles de basse altitude, à Colchiques d'Automne et Fétuque des Prés. On distingue localement une variante plus humide évoluant vers de la friche à Eupatoire, où se trouve l'Orchis négligé, et une variante plus sèche à Brôme, Lotier corniculé et Petite Sanguisorbe.

- Les boisements

Il s'agit de boisements de feuillus, arbustifs et arborescents. On distingue :

- les Saulaies marécageuses issues de l'atterrissement progressif des tufières, des prairies humides et des marais alcalins. On les trouve en amont de l'étang et au niveau de la prairie humide à l'aval. Ce sont essentiellement des formations arbustives de *Salix cinerea* ou *Salix aurita*. Le Frêne s'y mêle localement.
- les fruticées mésophiles à Prunelliers et Troènes, qui sont présentes à l'aval, en lisière du ruisseau de l'Etange et des prairies de fauche.
- la ripisylve du ruisseau de l'Etange, depuis l'aval de l'étang, composée d'Aulnes et de Frênes.

- Les milieux annexes

Sont regroupés dans cette catégorie les milieux possédant un caractère plus ou moins anthropisé :

- la culture à gibier à l'amont du vallon,
- les plantations d'Epicéas au sein de la Saulaie,
- la Peupleraie en lisière de la prairie,
- l'étang, d'un intérêt naturel limité, utilisé pour la pêche de façon régulière,
- quelques friches herbacées sans intérêt floristique à proximité de l'étang et en lieu et place d'une coupe forestière, en lisière de la Saulaie.

II - DEUXIEME PARTIE :

INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

II.A Inventaire et description biologique

II.A.1 Justifications du choix méthodologique

A.1.1 Etude des groupements végétaux

La typologie des unités écologiques a été réalisée au moyen de la méthode des relevés phytosociologiques de Braun-Blanquet. Celle-ci consiste à relever les espèces présentes sur une surface de composition floristique homogène et représentative du groupement cartographié (20<S<50 m²). Un coefficient de recouvrement est attribué à chaque espèce :

- + quelques pieds
- 1** R < 5 % de recouvrement
- 2** 5 % < R < 25 % de recouvrement
- 3** 25 % < R < 50 % de recouvrement
- 4** 50 % < R < 75 % de recouvrement
- 5** R > 75 % de recouvrement

Les formations ont été décrites au moyen des nomenclatures phytosociologiques jusqu'au niveau de l'association. Pour chaque groupement, le Code issu de la classification "CORINE BIOTOPE" a été recherché ainsi que la correspondance dans le « Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne – Version Eur 15 ».

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats a été effectuée sur le terrain en référence à leur description phytosociologique dans les différents manuels d'interprétation. Leur cartographie sur SIG a été effectuée par photo-interprétation.

A.1.2 Étude de la faune

*** Avifaune :**

Il n'a pas été réalisé d'inventaires exhaustifs de l'avifaune. Néanmoins, des prospections ont été faites lors de la réalisation des plans de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains en 1999.

*** Entomofaune :**

Quelques prospections ont été réalisées en 2001, essentiellement en vue de la capture au filet et de l'identification des lépidoptères de la Directive Habitats : la Damier de la Succise et le Cuivré des Marais.

A.1.3 Choix d'échelle

La vaste superficie du site a amené à choisir comme échelle de représentation générale du site le 1/25000^e. L'échelle détaillée choisie pour la représentation des espèces et des habitats est le 1/4000^e pour la pelouse de la Chapelle des Gouttes et le 1/10 000^e pour les prairies de l'Etange.

Afin de synthétiser les différentes informations obtenues par le biais de documents souvent d'échelles variées, il a été choisi d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la digitalisation et le géoréférencement des données cartographiques. Ce système, relié à une base de données, a pour but de croiser et générer des informations regroupées par entités.

II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive

Annexes cartes – cartes N°5.1 et 5.2 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire :

Parmi l'ensemble des habitats du site, trois habitats naturels d'intérêt communautaire ont été distingués. Ces habitats, recensés au sein de l'annexe I de la Directive, sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'ensemble de ces habitats représente % de la superficie totale du site Natura 2000.

Tableau N°4 : Habitats de la Directive présents sur le site Natura 2000

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Annexe II de la Directive Habitats	Annexe I de la Directive Oiseaux	Superficie en hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
7220	Sources d'eau dure (Cratoneurion)	–	–	0,2896	2,1 %	0,6 %
7230	Tourbières basses alcalines	–	–	0,0501	0,4 %	0,1 %
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Cuivré des marais	Pie Grièche écorcheur	6,7976	52,7 %	15,0 %
6210	Pelouses sèches semi-naturelles	–	Pie Grièche écorcheur	5,7853	44,8 %	12,8 %
Totaux				12,8926	100 %	28,5 %

* : Habitats prioritaires

A.2.1 Source d'eaux dures

7220 : Sources d'eau dures

Alliance : *Cratoneurion commutati*

Association :

Code CORINE : 54.12

Ces sources très pétifiantes voient se développer des communautés spécialisées, essentiellement composées de mousses dont *Cratoneuron commutatum*. Cette végétation de source pétifiante est présente ponctuellement en trois endroits, en amont de l'étang, au sein de la Saulaie, au lieu-dit « Les Grands Pâtis ». Cet habitat morcelé n'est pas protégé et se trouve en cours de colonisation arbustive par les Saules.

A.2.2 Tourbière basse alcaline

7230 : Tourbière basse alcaline

Alliance : *Caricion davallinae kika 34*

Association :

Code CORINE : 54.23

Cette petite zone humide est principalement occupée par des communautés de petites Laïches sur des sols gorgés d'eau en permanence avec une alimentation soligène ou topogène très alcaline. La tourbière est ici très dégradée, du fait de son envahissement par le Jonc obtusiflore et en voie de colonisation par le Phragmite et les Saules. Les espèces rares et caractéristiques des tourbières basses alcalines ne sont pas présentes.

A.2.3 Prairies maigres de fauche de basse altitude

Cet habitat est présent au niveau du ruisseau de l'Etange, en amont et en aval de l'étang, et présente plusieurs faciès en fonction du degré d'hydromorphie :

6510 : Prairies de fauche typiques.

Alliance : *Arrhenatherion*

Association : *Colchico festucetum typicum*

Code CORINE : 38.22

Ce groupement prairial occupe essentiellement la prairie communale, qui n'est pas louée par le Conservatoire des Sites Lorrains. La flore est relativement banale avec une diversité floristique assez faible.

6510 : Prairies sèches de fauche.

Alliance : *Arrhenatherion*

Association : *Colchico festucetum brometosum*

Code CORINE : 38.22

Les prairies louées par le Conservatoire des Sites Lorrains appartiennent à la même association que précédemment. Ils en constituent cependant une sous-association beaucoup plus sèche caractérisée par une très forte augmentation du Brome érigé (*Bromus erectus*) et l'apparition du Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et surtout de la Petite Sanguisorbe (*Sanguisorba minor*).

6510 : Prairies humides de fauche**Alliance : Arrhenatherion****Association : Colchico festucetum filipenduletosum faciès enfriché****Code CORINE : 38.22**

Il s'agit de faciès à tendance légèrement plus humide. Il concerne la partie du site, où se trouve *Dactylorhiza praetermissa*. On constate nettement une évolution vers la friche à Eupatoire et Armoise et ce malgré les efforts effectués en terme de fauche régulière du site. Ce faciès est également présent en amont de l'étang, au lieu-dit « Les Rosières », mais sans évolution vers la friche.

A .2.4 Pelouses sèches semi-naturelles

Cet habitat se situe sur le coteau de la Chapelle des Gouttes. On distingue un faciès plus xérophile, localisé, un faciès plus mésophile et un faciès enfriché, ourléifié, en voie de fermeture.

6210 : Pelouses calcaires xérophiles**Sous alliance : Teucrio-mesobromenion ROYER 1987****Association : Festuco Lemanii-Brometum ROYER (73) 78.****Code CORINE : 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus**

Ce type de pelouse, le plus riche floristiquement, n'occupe qu'une superficie très réduite, en lisière forestière. Il est peu caractéristique malgré la présence d'espèces comme la Globulaire (*Globularia wilkommii*), la Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*) ou les Ophrys (*Ophrys sp.*). Il montre même un évolution régressive vers l'ourléification avec l'apparition du Peucedan des cerfs (*Peucedanum cervaria*) ou du Saingfoin (*Onobrychis viciifolia*).

6210 : Pelouses calcaires mésophiles**Sous alliance : Eu-mesobromenion OBERD. 1957****Association : Onobrychido-Brometum (Scherrer 25) Th MULLER 66****Code CORINE : 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus**

D'une superficie plus vaste, ce type d'habitat de pelouse s'étend au sud du faciès xérique, pour sa plus grande partie en secteur pâturé. On distingue deux variantes :

Sous association à Origanum vulgare :

Ces pelouses se caractérisent par leur caractère moins sec et notamment l'absence des espèces les plus xériques comme la Globulaire. Par contre apparaît en abondance la Marjolaine (*Origanum vulgare*) et surtout le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

La diversité floristique de ces pelouses est plus faible que pour les précédentes, la colonisation par le Brachypode induisant un appauvrissement par élimination des autres espèces.

Sous association à Origanum vulgare variante à Vicia tenuifolia

Cette variante de la sous association Origanetosum est caractérisée, ici, par la quasi dominance de la Vesse à feuille étroites (*Vicia tenuifolium*). Le relevé numéro 6 est presque uniquement composé de cette seule espèce qui forme un peuplement dense. L'explication de ce phénomène est relativement difficile puisque les pelouses sont actuellement pâturées par des ovins qui sont censés maintenir une certaine ouverture de la strate herbacée.

II.A.3 Caractérisation des espèces du site

A.3.1 Les espèces végétales

Il n'existe aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats. Néanmoins, le site abrite plusieurs espèces de grand intérêt patrimonial dont certaines bénéficient d'un statut de protection à l'échelle régionale.

- La pelouse de la Chapelle des Gouttes
Tableau N°2.1 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

Les différentes prospections réalisées entre 1983 (date de la fiche ZNIEFF) et 1999, ont permis de recenser 84 espèces de végétaux supérieurs.

Parmi celles-ci, quatre espèces sont d'intérêt régional (*Epipactis* de Muller, *Limodore* à feuilles avortées, *Orchis* singe et *Baguenaudier*), dont trois protégées :

***Epipactis muelleri* Godf.. – *Epipactis* de Muller**

Environ la moitié des 10 stations recensées en Lorraine est actuellement protégée, cependant les difficultés de distinction de cette espèce la rendent certainement sous-estimée.

Son habitat correspond aux bois clairiérés, aux plantations de pins à expositions chaudes, et aux pelouses thermophiles sur calcaire. Elle a été localisée au niveau du sous-bois de Hêtre, mais n'a pas été revue en 1999. Cette espèce, à l'instar de toutes celles de cette famille, est soumise à des aléas qui font qu'elle ne s'exprime pas tous les ans.

***Limodorum abortivum* (L.) Swartz.. – *Limodore* à feuilles avortées**

Aucune estimation du nombre de stations de cette espèce n'est disponible, il est certain qu'elle est rarissime en Lorraine (moins de 10 stations). La Chapelle des Gouttes est la seule station protégée.

Son habitat correspond aux bois clairiérés (Chênaies pubescentes, hêtraies) et aux lisières forestières sur sols calcaires.

Elle est présente dans le sous bois d'Epicéa et de Hêtre (10-15 pieds en 99).

L'*Orchis* singe (*Orchis simia* Lam.) a été observée en 1999 mais n'a pas été revue.

***Colutea arborescens* L. – Baguenaudier**

Cet arbuste, rare en Lorraine, n'est pas protégé au niveau régional. Son indigénat reste cependant à étudier. Il est présent dans les zones de recolonisation et les lisières forestières sur calcaire. Sa densité est de quelques pieds, dispersés sur le coteau.

Concernant les autres espèces d'intérêt local, nous ne détaillerons pas ici les caractères propres aux différentes espèces d'orchidées, mais il est évident qu'avec plus de 20 espèces (y compris les hybrides), ce site possède un intérêt remarquable pour cette famille floristique. A signaler que les 6 espèces d'Ophrys sont interdites de cueillette en Meurthe-et-Moselle par arrêté préfectoral.

- Prairies de l'Etange

Tableau N°2.2 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

77 espèces végétales supérieures sont présentes sur cette partie du site. Parmi celle-ci, les prairies abritent une espèce d'intérêt régional.

***Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soo. – Orchis négligé**

Cette espèce est très rare en Lorraine et seule une station, sur les deux existantes, est protégée. Son habitat correspond aux marais et prairies humides non amendées, généralement sur sols non basiques. 6 pieds étaient présents en 1999 sur la partie centrale, au sein de la partie la plus humide.

La Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum* L.) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris* (L.) Crantz) n'ont pas été retrouvées depuis la ZNIEFF de 1983. La première est assez rare et protégée en Lorraine, la seconde ne bénéficie pas de protection mais est également rare à l'échelle régionale. Les zones marécageuses correspondent à tout ou partie de leur habitat naturel.

A signaler la présence de cinq espèces d'orchidées des prairies humides, qui témoignent d'apports organiques relativement faibles sur les prairies de fauche. Elles ont un intérêt local.

A.3.2 Les espèces animales

Annexes cartes – carte N°6 : Cartographie des habitats d'espèces :

*** Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43**

Insectes : Lépidoptères

Lycaenidae : *Thersamolycaena dispar* (Haworth, 1803) – Cuivré des marais

Cette espèce affectionne particulièrement les cariçaies et des prairies marécageuses où se développe l'Oseille des marais (*Rumex hydrolapathum*) voire d'autres Oseilles (*Rumex* sp.). Elle n'est présente qu'au niveau des prairies de l'Etange. Dans l'Est, sa population semble devoir régresser en Alsace du fait du retournement des prairies en maïs.

Il est fort probable que cette espèce ne se reproduise pas sur le site mais qu'elle le fréquente assidûment lors de ses fréquents déplacements. Le Cuivré des marais est en effet une espèce qui vole très bien et se déplace beaucoup.

* Les autres espèces d'intérêt patrimonial

***Lanius collurio* (Linnaeus, 1758) – Pie-grièche écorcheur**

L'Ecorcheur est l'espèce de Pie-grièche la plus répandue actuellement. Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemée de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. Les pâturages bordés de haies, les marais diversifiés, les pelouses calcaires semi-ouvertes sont des milieux favorables à cette espèce.

L'espèce est présente dans les deux parties du site (pelouse et prairies).

II.A.4 Les données historiques

A.4.1 Évolution historique du site

Comme la plupart des buttes calcaires sèches du Toulois, le coteau de la Chapelle fut exploité en vignoble. D'après quelques recherches effectuées localement, il apparaît que la conjugaison du Phylloxera, d'un orage très violent en 1913, ajouté à la première guerre mondiale, causèrent la disparition définitive du vignoble sur le coteau. Des vergers furent plantés, entrecoupés de pâtures, qui ont progressivement été abandonnés.

Concernant la pelouse elle-même, elle a subi une évolution de ce type : ancien verger, elle a été en partie pâturée jusqu'en 1992. La comparaison des photos aériennes de 1972 et 1988 met en évidence la rapidité de la recolonisation des pelouses par la strate arbustive. Cette fermeture des milieux ouverts par des arbres et arbustes était d'environ 30 % en 1972, contre 60 % en 1988.

La Chapelle des Gouttes, incluse dans le périmètre du site, date de 1640. Elle a été utilisée comme lieu de culte jusque dans les années 1950 où les populations des deux villages d'Allamps et d'Housselmont s'y retrouvaient (les deux villages ont fusionnés en 1971). Aujourd'hui abandonnée, propriété privée, elle menace de tomber en ruine.

La zone humide abritant les Orchidées a très certainement été fauchée anciennement, probablement jusque après guerre, mais ces pratiques ont été abandonnées. Les parcelles jouxtant le ruisseau ont fait l'objet d'une mise en valeur sylvicole par le peuplier, causant ainsi la disparition des espaces prairiaux non amendés. La zone centrale a alors subi la colonisation naturelle des Saules et autres fourrés épineux.

Un moulin, datant du Moyen-Age, était présent juste à l'aval de l'étang. Abandonné et n'ayant pas pu être réhabilité, il a été détruit dans les années 1980.

II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires

A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définies en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Le site Natura 2000 englobe deux fiches Z.N.I.E.F.F. de type I :

- n° 0002/0023 « Prés du ruisseau de l'Etange », rédigée par Pierre Dardaine et Georges-Henri Parent en 1984,
- n° 0002/0021 « Notre Dame des Gouttes », rédigée par Pierre Dardaine en 1984.

A.5.2 Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Afin de disposer d'un document visant à orienter leurs décisions en terme de préservation de leur patrimoine naturel, les départements de la Meurthe-et-Moselle, en 1993, et de la Meuse, en 1995, ont commandé au Conservatoire des Sites Lorrains la réalisation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de leurs territoires respectifs. Chaque étude recense sous forme de fiches l'ensemble des milieux naturels identifiés sur le département. Chaque fiche fait la synthèse des données existantes et effectue des propositions d'intervention ainsi qu'une estimation des coûts d'intervention. L'ensemble des sites a par ailleurs été hiérarchisé sur la base d'une analyse multicritère.

Le site a été recensé dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de Meurthe-et-Moselle sous les n° 54*M04 (prairies) et 54*P08 (pelouse).

A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèses décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Les deux sites d'Allamps ont également été retenus à ce titre.

A.5.4 Protection réglementaire

Annexes cartes – cartes N°5.1 et 5.2 : Zonage des P.O.S.

Le secteur d'étude ne bénéficie pas de mesures de protection réglementaire au titre de la protection du patrimoine naturel (loi du 18 juillet 1976, relative à la protection de la Nature).

Par contre, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection notamment au titre des arrêtés ministériels fixant les différentes listes d'espèces animales ou végétales protégées pris en application de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi Chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général. Les Plans d'Occupation des Sols (aujourd'hui Plans Locaux d'Urbanisme) sont régis par les dispositions inscrites au titre II du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme.

Seule la commune d'Allamps est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols. Il a été approuvé le 22/07/1980 et modifié le 16/02/1984. Du fait de son ancienneté, il devrait être révisé prochainement sous forme de P.L.U..

La pelouse de la Chapelle des Gouttes est en réserve de chasse.

Le secteur des prairies est classé en ND et NDa à l'amont du ruisseau de l'Etange et NC à l'aval. Le classement ND correspond à une zone naturelle à protéger de l'urbanisation, aucune construction n'y est autorisée. Le secteur NDa, situé juste en aval de la digue de l'étang et comprenant le ruisseau, est susceptible d'être utilisée pour des activités collectives sportives ou de loisirs.

Il n'existe ni captage ni périmètres de protection de captage sur le site Natura 2000.

II.B Inventaire et description des activités humaines

II.B.1 Choix méthodologique

L'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités humaines hors contexte agro-cynégétique et dans une moindre mesure forestier (peupleraies), ainsi une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur les deux communes n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1990 – 1999 fournies également par l'INSEE.

Le site est de taille relativement restreinte et n'est exploité que par trois exploitants sur une partie du site, soit en fauche, soit sous forme de pâturage au sein des vergers. Dans ce contexte, il n'a pas semblé utile de rechercher les évolutions du nombre des exploitations dans les différents Recensements Généraux Agricoles (RGA, 2000).

L'autre activité présente est celle de la pêche sur l'étang. Elle est réservée aux sociétaires d'Allamps et de Bulligny. Elle entraîne une fréquentation relativement importante en période de pêche sur le pourtour de l'étang (stationnement en aval de la digue).

II.B.2 Données de cadrage

B.2.1 Données générales sur les populations

Allamps

Superficie cadastrée : 721 ha dont 265 ha de bois et forêts

	1990	1999
Population	515	511
Résidence principale	177	185
Résidences secondaire	7	6

Barisey-la-Côte

Superficie cadastrée : 387ha dont 62 ha de bois et forêts

	1990	1999
Population	156	162
Résidence principale	54	66
Résidences secondaire	7	6

Les deux communes sont des communes rurales peu peuplées et la densité de population n'induit pas une fréquentation importante. Cette fréquentation est très faible sur la pelouse de la Chapelle des Gouttes du fait de l'embroussaillage.

Au niveau des prairies de l'Etange, c'est la présence de l'étang de pêche communal qui induit l'ensemble de la fréquentation.

II.B.3 Les activités économiques

B.3.1 L'activité agricole

Annexes cartes – carte N°3 : Exploitants agricoles

Allamps ne compte plus d'exploitant agricole à temps plein. Un double actif est présent sur Housselmont, qui produit des fruits (framboises, mirabelles...) et élève également des moutons. Il exploite le coteau de la Chapelle sur ces propriétés et sur celle du Conservatoire des Sites Lorrains. Un contrat de prestation de service a été signé entre cet exploitant, M. Masson, et le Conservatoire des Sites Lorrains.

Ce contrat, reconductible annuellement, a pour objet la réalisation d'un pâturage ovin sur environ 1 ha par une quarantaine de moutons pendant une à deux semaines en fin d'été. Les clôtures, mis en place par M. Masson en collaboration avec le C.S.L., sont sa propriété. L'apartie clôturée, sur les propriétés de la commune, représente 0,93 ha.

Trois autres exploitants fauchent les prairies de l'Etange :

- M. Claudel, qui exploite les parcelles en Bail Rural du Conservatoire des Sites Lorrains. Une convention orale lie cet exploitant au Conservatoire pour une fauche après le 15 juin des parcelles en bail rural, sans apport de fertilisants,
- M. Joyeux, de Barisey-la-Côte, qui fauche la parcelle de la commune d'Allamps anciennement exploitée par M. Houpert de Bulligny,
- MM. Royer (GAEC du Sauveuil) de Saulxures-les-Vannes, qui exploitent en fauche les parcelles au dessus de l'étang.

B.3.2 La sylviculture

Cette activité économique est marginale sur le site. Elle prend la forme d'une sylviculture sans gestion particulière au niveau du coteau de la Chapelle des Gouttes, en lisière des boisements communaux.

Quelques plantations ont été réalisées :

- une plantation d'environ un hectare de Peupliers en lisière du ruisseau de l'Etange, sur une partie d'une parcelle communale. Les arbres ont été vendus sur pied à ce jour mais l'acheteur ne les a pas encore exploités.
- quelques plantations éparses de résineux en amont de l'étang,
- des plantations de résineux (Pins et d'Epicéas) ou d'Acacias sur le microparcellaire du coteau.

B.3.3 La gestion de l'eau

Fin 2002 ou début 2003, l'EPCI du Pays de Colombey a prévu de réaliser des travaux de gestion de la ripisylve sur le ruisseau de l'Etange. Il s'agit, au niveau des berges et du lit, de dégager les embâcles, d'élaguer les branches présentes dans le lit mineur et de débroussailler les berges pour permettre un accès aux berges.

II.B.4 Les activités de loisirs

B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre 1^{er} du Livre III du Code Rural. Dans le cas des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, l'article L.222-6 institue l'obligation de création d'Associations Communales de Chasse Agréée. Les territoires sont donc soumis aux dispositions du chapitre 2 – Section I du Code Rural.

Les deux communes disposent donc chacune d'une Association Communale de Chasse Agréée.

Tableau N°5 : Données administratives sur les ACCA.

Commune	Président	Superficie du territoire	Superficie en réserve	Plan de chasse
Allamps	M. DUARTE	407 ha de plaine 101 ha boisés	65 ha (E1 à E702 et Za 18 à ZA 55)	6 chevreuils sangliers*
Barisey-la-Côte	M. BARBIER	360 ha de plaine 64 ha de bois	51,84 ha (ZC 1 à ZC 56)	5 chevreuils 8 sangliers

*sangliers inclus au plan de chasse du GIC du sud Toulais

La chasse du lièvre sur ces deux communes est fermée, par arrêté préfectoral, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Une parcelle est mise à la disposition de la Société de chasse et cultivée en Mais, en lisière de bois, au dessus de l'étang.

B.4.2 La pêche

L'étang de Bulligny est gérée pour la pêche de loisirs par l'association de pêche Allamps/Bulligny. Cette association compte une trentaine de membres.

B.4.3 Randonnées – Promenades

Il existe un sentier de randonnée qui emprunte le chemin de l'étang.

II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

B.5.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.)

Elaboré en application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le S.D.A.G.E. du Bassin Rhin-Meuse détermine, à l'échelle du bassin, les orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il constitue également un instrument juridique dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur les mesures réglementaires existantes.

La préservation des zones humides remarquables constitue un des objectifs fondamentaux du SDAGE dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine « Eau ».

Les prairies humides de l'Etange ne sont pas répertoriées au S.D.A.G.E..

B.5.2 Le Schéma Départemental des Carrières (S.D.C)

Le Schéma Départemental des Carrières de Meurthe-et-Moselle est actuellement en cours de validation. Une carte des contraintes environnementales a été dressée en mai 2000.

Cette carte précise que le site Natura 2000 se situe en catégorie 2 : « Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection et où notamment les exploitations de carrières ne devraient pas être autorisées à ce titre ».

B.5.3 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

*** Le plan de gestion biologique**

Dans le cadre du partenariat engagé entre la commune d'Allamps et le Conservatoire des Sites Lorrains, un premier plan de gestion biologique a été établi sur l'ensemble du site (prairies et pelouses), pour la période de 1994 à 1999. Il a été validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains le 4 octobre 1994 et par le Conseil Municipal.

Pour la période 1999-2004, deux nouveaux plans de gestion ont été réalisés et validés par le Conseil scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains en Avril 2000. Ces documents ont été soumis à la Commune d'Allamps pour validation.

Nous ne reprendrons ici que les objectifs des deux derniers plans de gestion, qui intègrent les résultats obtenus lors du premier plan de gestion.

*** Les objectifs à long terme**

- 1 – Assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen.
- 2 – Garantir la sauvegarde des habitats et des espèces remarquables (intérêt français et lorrain).
- 3 – Maintenir la diversité des habitats et des espèces.
- 4 – Intégrer la protection du site dans le contexte local.

- La pelouse de la Chapelle des Gouttes

- 1.1) Garantir l'ouverture des pelouses xérothermophiles.
- 1.2) Entretien des pelouses mésophiles ourléifiées.
- 1.3) Eviter l'envahissement par *Vicia tenuifolia*.
- 2.1) Favoriser le Limodore en garantissant la préservation des Hêtraies à Céphalentes et des Epicéas.
- 2.2) Entretien des stades arbustifs xérothermophiles.
- 3.1) Informer / sensibiliser / impliquer les habitants des communes concernées.
- 3.2) Participer à la mise en place de la Directive Habitat dans le cadre du réseau Natura 2000.

- Les prairies de l'Etange

- 1.1) Rationaliser la protection des prairies humides.
- 1.2) Assurer un entretien agricole extensif des prairies humides.
- 2.1) Recréer et assurer la pérennité des conditions écologiques favorables à l'Orchis négligé:
- 3.1) Etendre la protection du site aux autres secteurs et notamment les cariçaies.
- 4.1) Informer / sensibiliser / impliquer les habitants des communes concernées.
- 4.2) Participer à la mise en place de la Directive Habitats dans le cadre du réseau Natura 2000.

III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

III.A Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

III.A.1 Méthodologie

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55 et 88 (C.S.L. 1993, C.S.L. 1995).

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérisques (*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bio-évaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National). Bien que présentant des limites de validité scientifique *sensu-stricto*, cette méthode et les applications qui en furent faites, ont été validées par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains.

Reprenant le principe de cette méthode de bioévaluation, une méthode particulière fut adaptée pour procéder à la bioévaluation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000 d'Allamps.

III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les habitats d'intérêt communautaire, 5 critères de bioévaluation sont utilisés :

- l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France, ou au titre des Directives Oiseaux et Habitats.

- la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France

Le critère de rareté s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat (ainsi pour la Lorraine, les types d'habitats les plus originaux sont les habitats halophiles continentaux naturels des vallées de la Seille et de la Nied, sites uniques pour la France).

- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat expriment son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

– Annexes tableaux – Tableau N°3 – Evaluation et hiérarchisation des habitats et des espèces

Tableau N°7 : Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
7220*	Sources d'eau dure (Cratoneurion)	10	2
7230	Tourbières basses alcalines	9	3
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	10	2
6210	Pelouses sèches semi-naturelles	12	1

* *Habitat prioritaire de la Directive Habitats*

La pelouse de la Chapelle des Gouttes est l'habitat prioritaire d'intervention, du fait de sa richesse biologique et de sa fragilité vis à vis d'un envahissement par la strate arbustive. Les prairies de fauche et le Cratoneurion sont moins prioritaires, bien que leur fragilité naturelle soit également assez importante. La tourbière basse alcaline est quant à elle dégradée et son intérêt botanique limité, associé à sa faible superficie, réduisent grandement son intérêt biologique et la priorité d'une intervention.

III.A.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

A.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférentes.

Cinq critères ont été retenus pour éclairer une telle évaluation :

- **la rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France,**

Ce critère mesurable s'appuie sur le nombre de stations connues en Lorraine et en France.

- **l'exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France,**

Ce critère fait référence au(x) type(s) d'habitat(s) où l'espèce se développe. Soit l'espèce est très exigeante et ne croît que dans 1 à 2 types d'habitats qui peuvent ou non être rares et à un stade de typicité élevé. Soit l'espèce est peu exigeante et pourra occuper plusieurs types d'habitats communs.

- **la stabilité de la population sur le site,**

Ce critère est illustré par la présence de l'espèce depuis plusieurs décennies, voir plusieurs siècles (sous réserve d'inventaires historiques fiables).

- **les effectifs de la population sur le site**

Au delà de la stabilité dans le temps de la population, les effectifs actuels sont aussi un critère de capacité de conservation de l'espèce dans le site. De forts effectifs sont un atout alors que quelques individus peuvent se révéler insuffisants pour garantir la survie de l'espèce (seuils différents selon les espèces).

- **la représentativité du site pour cette espèce**

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce tant en Lorraine qu'en France. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels, au degré de conservation de son ou ses habitats dans le site.

A.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

– Annexes tableaux – Tableau N°3 – Evaluation et hiérarchisation des habitats et des espèces

Tableau N°8 : Synthèse de la hiérarchisation des espèces

Code Natura 2000	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
1060	Cuivré des marais	8	3

Le Cuivré des marais est la seule espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Il est peu abondant et se cantonne aux parties les plus humides des prairies. Le site n'est pas très représentatif de l'espèce, d'où une priorité d'intervention faible.

III.B. Menaces et Enjeux

III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats

– Annexes Tableaux – Tableau N°4 – Evaluation de l'intensité des menaces

– Annexes Schémas - Schéma N°1 – Hiérarchisation des menaces concernant les Habitats

Pour chaque habitat, les différentes menaces sont représentées par le schéma N°1 joint en annexe. Pour chaque habitat, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible),
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Sur l'ensemble du site, on peut identifier trois menaces principales :

- une menace liée à la dynamique naturelle de la végétation, surtout très sensible au niveau de l'habitat de la pelouse sèche, mais également présente sur le Cratoneuron et la tourbière basse. Cette menace se traduit par une colonisation des ligneux, avec à terme, une fermeture des zones ouvertes,
- des menaces d'ordre agricole, essentiellement liées à une intensification des pratiques (retournement des prairies, apports d'amendements ou pâturage intensif), mais, dans une moindre mesure, à une déprise éventuelle (prairies et pelouses),
- des menaces d'ordre hydraulique (variation quantitatives ou tarissement des sources et modifications qualitatives de l'eau par eutrophisation) affectant les zones humides en amont de l'étang.

III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces

– Annexes Tableaux – Tableau N°4 – Evaluation de l'intensité des menaces

A VOIR SI SCHEMA UTILE Les différentes menaces affectant le Cuivré des marais sont représentées par le schéma N°2 joint en annexe. Pour chaque menace par espèce, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par espèce est évaluée sur la base de trois critères :

- l'imminence de la menace (rapide ou lente),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (importante ou faible)
- la capacité à compenser par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Les menaces pesant sur le Cuivré des marais sont celles liées à une diminution de la diversité des prairies humides, soit par intensification des pratiques agricoles, soit par déprise.

III.C. Conclusions

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces, ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

- Les habitats d'intervention prioritaires sont les différents faciès de pelouses sèches de la Chapelle des Gouttes, avec dans un deuxième temps, les prairies maigres de fauche et le Cratoneuron,
- La seule espèce de la Directive présente sur le site est le Cuivré des marais. Mais du fait de sa faible densité et de sa représentativité limitée sur le site, la priorité d'intervention le concernant est faible.
- La progression des ligneux est la principale menace affectant le site, et rend prioritaire l'intervention sur les habitats de pelouse. Cette dynamique concerne également les habitats des zones humides (sources tufeuses et tourbière alcaline). L'intensification agricole, deuxième menace en terme de priorité, est préjudiciable aux prairies maigres de fauche. Enfin, les modifications des caractéristiques hydrauliques d'alimentation des sources tufeuses est également une menace, mais difficilement maîtrisable, et d'intensité relativement faible.

IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

IV.A Définition des objectifs de gestion

IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site

– Annexes tableaux – Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats.

Les objectifs présentés dans le tableau ci-dessous concernent l'ensemble du site (animation, suivi administratif général) et les zones tufeuses en amont de l'étang, qui possèdent une problématique équivalente et réclament en partie des objectifs communs de gestion.

Thématiques générales sur le site et sur les zones tufeuses	Objectifs à long terme
Ensemble du site	➤ Suivi administratif et valorisation du site
Les zones humides en amont de l'étang	➤ Préserver les habitats tufeux et mieux comprendre le fonctionnement de la zone

IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat

– Annexes tableaux – Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans le tableau N°5.

Habitats communautaires	Code EUR 15	Objectifs à long terme
Pelouse sèche semi-naturelles	6210	➤ Assurer la conservation des habitats de pelouses en luttant contre l'envahissement par les ligneux
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	➤ Assurer la conservation des habitats par une gestion agricole et une action sur la maîtrise foncière ou d'usage
Sources pétifiantes avec formation de tuf	7220	➤ Améliorer l'expression du Cratoneurion
Tourbière basse alcaline	7230	➤ Maintenir et améliorer l'habitat de la tourbière alcaline

IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes tableaux – Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Cuivré des marais	1060	➤ Assurer la conservation de la population

IV.B Proposition d'opérations

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

- 1 – Indispensable**
- 2 – Nécessaire**
- 3 – Souhaitable.**

D'une manière générale, les opérations du document d'objectifs peuvent être regroupées sous 5 thématiques :

- ❖ L'animation du Document d'Objectifs : cette partie regroupe toute les opérations « administratives » effectuées dans le cadre de l'application du document d'objectifs tels le suivi des travaux, les négociations foncières, le suivi des contrats Natura 2000 ou C.T.E, les relations avec les administrations concernées.
- ❖ Le Suivi Ecologique : cette partie regroupe les opérations de suivi qualitatif de la végétation qui permettent de tester la validité des prescriptions de gestion au moyen de méthodes scientifiques bien déterminées ainsi que les opérations de suivi temporel et quantitatif des espèces végétales et animales.
- ❖ Les Travaux de Gestion : cette partie regroupe les prescriptions de gestion qui ont une application concrète sur le terrain (abattage, motofauchage, gyrobroyage...) dans un but de maintien ou d'amélioration des habitats.
- ❖ La Valorisation Pédagogique : le but de Natura 2000 est de s'insérer dans le contexte local afin de faire prendre conscience aux populations riveraines de l'intérêt de la préservation du site. Cette partie regroupe donc les opérations d'animation auprès des scolaires ou des adultes ainsi que les aménagements pédagogiques.
- ❖ Les Acquisitions Foncières : la préservation des espèces et des habitats peut passer par la maîtrise foncière des parcelles qui les abrite. Cette partie regroupe donc les opérations de maîtrise foncière.

☒ Le coût des opérations est basé sur les tarifs et devis fournis par les entreprises, associations ou prestataires contactés pour la réalisation potentielle de cette opération. Pour le Conservatoire des Sites Lorrains, les coûts sont basés sur les tarifs suivants :

Type d'intervenant	Coût journalier	Coût horaire	Type d'opération
Animateur	246,00 €	31,54 €	Travaux de gestion
Chargé de mission	360,00 €	46,15 €	Animation du Docob
Attaché scientifique	410,00 €	52,56 €	Suivis Ecologiques

En ce qui concerne les coûts de gestion des habitats, le coût est établi sur la base d'un barème intégrant le type de travail, le matériel, la pente et le diamètre des arbres ainsi que le type de milieu. Le temps de travail par hectare et le coût par hectare géré sont ainsi calculés sur l'expérience acquise en 15 ans de gestion des espaces naturels en Lorraine.

IV.B.1 Propositions d'opération pour l'ensemble du site et pour la zone tufeuse

– Annexes tableaux – Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

SI00 – Exécution du Document d'Objectifs

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

L'animation des documents d'objectifs a été déclinée en 6 thèmes, en fonction des opérations concernées :

- ❖ SA : Suivi Administratif : concerne la participations aux réunions des comités de suivi ainsi que le temps nécessaire à la programmation financière,
- ❖ ST : Suivi des Travaux : concerne les relations avec les entreprises ou le suivi des travaux effectués en régie par l'équipe du C.S.L,
- ❖ SSt : Suivi des Sous-Traitances : concerne les relations avec les sous-traitants d'études scientifiques, essentiellement des visites préliminaires de terrain,
- ❖ MF : Suivi de la Maîtrise Foncière : concerne les prospections et négociations en vue des opérations de Maîtrise foncière,

- ❖ VP : concerne la préparation des programmes d'animations, la définition des panneaux ou la programmation des conférences,
- ❖ CT : Suivi des Contrats : animation pour les contrats Natura 2000, C.T.E ou M.A.E, relationnel général avec les agriculteurs pour l'application des prescriptions les concernant.

Evaluation du coût selon les années de programmation :

❖ 2002 :	10 jours	→ 3 600 €
❖ 2003 :	12 jours	→ 4 320 €
❖ 2004 :		→
❖ 2005 :		→
❖ 2006 :		→
❖ 2007 :		→

SI01 – Assurer une veille administrative de la cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : Conseil Général 54, DDAF 54, Agence de l'Eau Rhin-Meuse...

Descriptif :

Il s'agit de coordonner les projets d'aménagement du territoire en cours ou à venir sur les territoires d'Allamps et de Barisey-la-Côte, notamment les P.L.U., les Pré-études d'Aménagement Foncier et la gestion du cours d'eau par l'EPCI avec les objectifs de préservation du site Natura 2000. D'autres projets, comme les ouvertures de carrières, pourraient également avoir des incidences, en fonction de leur positionnement, sur le site.

SI02 – Réaliser une étude du fonctionnement hydraulique de la zone humide

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : GEREEA - Metz

Descriptif :

Cette zone amont de l'étang est mal connue. Afin de prescrire des mesures de gestion précises, il est nécessaire de mieux connaître le fonctionnement hydraulique de toute cette zone qui comprend les sources tufeuses et la tourbière alcaline.

Cette étude devra viser à déterminer :

- le mode d'alimentation des zones humides (localisation des résurgences, étude de bassins versants, contexte pluviométrique et piézométrique...),
- la pédologie des zones tufeuses,
- l'historique des écoulements (traces d'écoulements anciens, interventions humaines anciennes).

Année(s) de programmation :

Evaluation du coût : → **Francs**

SI03 – Proposer un bail emphytéotique à la commune d’Allamps pour la parcelle A 224

Niveau de priorité : indispensable

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

Cette opération vise à assurer la préservation durable puis la gestion des deux habitats tufeux du site Natura 2000. Cette parcelle appartient à la commune, qui n’y pratique pas de gestion particulière. Le Conservatoire des Sites Lorrains assurera l’animation auprès de la commune. Le coût dépendra du type de bail que la commune validera.

SI04 – Retour en herbe de la parcelle cynégétique en amont par le biais d’un contrat CTE

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d’ouvrage : DIREN

Maître d’œuvre: DIREN/Conservatoire des Sites Lorrains/Chambre d’agriculture

Descriptif :

Cette prescription a pour but de réduire les intrants et produit phytosanitaire en amont de la zone tufeuse. Ces parcelles sont une zone tampon entre les boisements et les habitats d’intérêt communautaire. Les parcelles concernées sont les parcelles A 225 à A 230, pour une surface totale de 1,5 ha.

Cette mesure passe par un accord entre l’Association Communale de Chasse et l’exploitant de la parcelle, M. Royer. Le coût de la remise en herbe pourra être pris en compte dans le cadre du CTE de M. Royer (en complément des mesure HA 15).

Dans ce cas, la mesure qui pourra être utilisé sera la suivante : 0101 : «reconversion des terres arables en herbages extensifs» – 0101A – (2951 f/ha/an, avec marge Natura 2000 de 20 %), soit 539,85 €/ha/an.

Année(s) de programmation :

❖ 2003 :	→ 809,78 €
❖ 2004 :	→ 809,78 €
❖ 2005 :	→ 809,78 €
❖ 2006 :	→ 809,78 €
❖ 2007 :	→ 809,78 €

IV.B.2 Proposition d’opérations pour les Habitats

Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Habitats

HA01 – Poursuivre l’abattage des arbres sur la zone xérophile et au niveau des lisières forestières et des pelouses ourléifiées

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Il s’agit :

- de débiter les pins tombés en lisière de la zone thermophile (2002)
 - . coût forfaitaire = 1815,96 € (24,54 €/ h, temps estimé : 74 h).
- de poursuivre l’abattage des arbres et arbustes au niveau des pelouses ourléifiées (2002 – 2003 – 2005 – 2007)
 - . coût = 1417,17 € (7085,83 €/ha pour 0,2 ha chaque année)

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2002 :	→ 3 381,37 €
❖ 2003 :	→ 1 417,17 €
❖ 2005 :	→ 1 417,17 €
❖ 2007 :	→ 1 417,17 €

HA02 – fauchage bisannuel tardif de la zone xérophile et HA03 dégagement des fourrées xérophiles à Baguenaudiers

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Il s’agit de réaliser un fauchage tardif bisannuel des secteurs dégagés des arbres les plus importants au niveau de la zone thermophile. Cette intervention permettra également de dégager les baguenaudiers présents dans cette partie du site.

Coût = 658,00 € (2631,88 €/ha pour 0,2 ha).

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2003 :	→ 658,00 €
❖ 2005 :	→ 658,00 €
❖ 2007 :	→ 658,00 €

HA04 – Fauchage bisannuel tardif des pelouses mésophiles ourléifiées

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Du fait de la rapidité d'évolution de la strate arbustif, il est indispensable d'élargir les zones ouvertes non pâturées de Barisey-la-Côte, au moyen d'une fauche annuelle tardive (août-septembre) bisannuel. Cette intervention concerne 0,7 ha et sera effectuée mécaniquement (motofauchage).

Coût = 2 189,78 € (3 128,25 €/ha pour 0,7 ha).

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2002 :	→ 2 189,78 €
❖ 2004 :	→ 2 189,78 €
❖ 2006 :	→ 2 189,78 €

HA05 – pâturage des pelouses mésophiles ourléifiées

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: M. MASSON et Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Le pâturage mené sur le site depuis 1995 a montré une certaine ouverture de la pelouse mais également une explosion de la Vesce à petites feuilles localement.

Le pâturage actuellement mené est le suivant :il concerne 1 ha environ, avec 40 moutons qui pâturent sur les terrains gérés par le Conservatoire des Sites Lorrains et les terrains de M. Masson. Ce pâturage est réalisé pendant une à deux semaines, sur une période allant de septembre à Février. Le reste de cette période, les moutons pâturent en dehors de la zone gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains, sur les terrains limitrophes de l'exploitant.

Pour la gestion à venir, deux opérations sont programmées :

- une fauche estivale en 2003 sur 0,7 ha au sud de la zone actuellement pâturée,
- un pâturage en automne, impliquant une extension des clôtures sur 500 m.

La pose des clôtures sera effectuée par M. Masson et le Conservatoire des Sites Lorrains.

Pour les années suivantes, le pâturage suffira à entretenir le site.

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2003 :	fauchage avant pâturage	→ 2 189,78 €
	clôtures	→ 762,24 €
	Total	→ 2 952,02 €

HA06 – Etablissement d'une Convention de Mise à Disposition SAFER avec l'exploitant de la pelouse

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: SAFER.

Descriptif :

Actuellement, il existe un contrat de prestation de service reconductible entre l'exploitant et le Conservatoire des Sites Lorrains, propriétaire des terrains. Ce contrat ne présente pas de garanties juridiques suffisantes à long terme. Il doit être transformé en une CMD SAFER afin d'offrir les garanties du Code Rural aux deux parties.

HA07 – Mise en œuvre d'un contrat MAE ou Natura 2000 individuel, pour un pâturage extensif des pelouses

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: DIREN/Conservatoire des Sites Lorrains/Chambre d'agriculture.

Descriptif :

Cette prescription a pour but de permettre à l'exploitant actuel, qui pourrait être intéressé par la signature d'un contrat type « Gestion extensive des prairies calcicoles sèches », d'en étudier la mise en œuvre sur la totalité de la surface pâturée soit 1,6 ha à partir de 2003.

Le coût de ce contrat est basé sur la mesure 2003A de l'arrêté préfectoral 2001-133, annexe 2. (Coût : 900 F/ha/an).

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2003 :	→ 219,52 €
❖ 2004 :	→ 219,52 €
❖ 2005 :	→ 219,52 €
❖ 2006 :	→ 219,52 €
❖ 2007 :	→ 219,52 €

HA08 – Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents sur les habitats de pelouses

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Deux transects de végétation sont présents sur la pelouse dans sa partie la plus xérophile. Le suivi consiste à réaliser des relevés une fois tous les deux ans, au moyen de placettes calibrées entre les deux extrémités du transect, afin de suivre l'évolution de la végétation sur une longue période, en fonction de la gestion effectuée. Deux nouveaux transects pourront être mis en place sur les pelouses mésophiles. Le dernier relevé a été effectué en 2001.

Evaluation du coût / programmation :

3 jours/an tous les deux ans, à 410 €/j.

❖ 2003 :	→ 1230,00 €
❖ 2005 :	→ 1230,00 €

❖ 2007 :

→ 1230,00 €

HA09 – Etablissement et extensions de baux emphytéotiques sur les parcelles communales du coteau

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

HA09a : Extension du bail emphytéotique avec la commune d'Allamps pour les parcelles n° E 248, E 250 et E 319. Un bail emphytéotique est en cours sur la plupart des parcelles de la commune d'Allamps. Néanmoins ces trois parcelles, représentant 521 m², ne sont pas concernées par ce bail de 50 ans. Il conviendrait de les intégrer au bail par un avenant, afin d'être en cohérence sur l'ensemble du site.

Les autres parcelles, situées en marge de la zone Natura 2000, ne seront pas concernées par ce bail. La commune souhaite pouvoir les conserver en l'état pour éventuellement effectuer des échanges avec des parcelles situées dans la zone des pelouses.

HA09b : **Etablissement d'un bail emphytéotique avec la commune de Barisey-la-Côte.** La commune possède en effet 65 parcelles pour 1,79 ha sur le coteau, en continuité des parcelles appartenant au Conservatoire des Sites lorrains. Un bail emphytéotique pourrait être signé avec la commune de Barisey-la-Côte, sur une durée à déterminer (et en cohérence avec le bail de la commune d'Allamps).

Cette signature sera proposée à la commune, en lien avec la pré-étude d'Aménagement Foncier en cours et l'éventuel remembrement rural.

HA10 – Suivi et/ou participation à l'Aménagement Foncier de la commune de Barisey-la-Côte

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conseil Général, DDAF.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Ce suivi consistera :

- à demander l'intégration des terrains du Conservatoire des Sites lorrains dans le périmètre d'Aménagement Foncier de Barisey-la-Côte lors de la pré-étude,
- d'étudier la possibilité d'intégrer les parcelles communales d'Allamps en réalisant une extension du périmètre d'aménagement,
- si l'aménagement foncier a lieu, de regrouper les terrains du Conservatoire dans les zones les plus intéressantes biologiquement et de suivre la vente des petites parcelles dans le cadre de l'opération d'aménagement.

Pratiquement, il s'agira d'être associé au projet d'aménagement en faisant éventuellement parti de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en tant que propriétaire.

L'inclusion des terrains de la commune de Barisey-la-Côte dans ce périmètre aura une influence sur l'opération HA09b qui serait différée.

HA11 – Etendre le Bail emphytéotique avec la commune d'Allamps pour les parcelles B30 et A572

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif

L'objectif est ici d'étendre le bail emphytéotique à l'ensemble des terrains communaux des prairies de l'Etange. Cet avenant au bail emphytéotique actuel permettrait une protection pérenne des parcelles B30 et A572, qui sont les plus riches biologiquement. La surface de ces deux parcelles représente 3,4264 ha.

En fonction de HA 12, étendre ce bail aux parcelles en cours d'acquisition.

HA12 – Achat par la commune des parcelles privées en bail avec le Conservatoire des Sites Lorrains et signature d'un BE (parcelles B17 à B22, B25, B26 et B28)

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN, Conseil Général.

Maître d'œuvre : Commune d'Allamps.

Descriptif :

Ces parcelles sont en vente et des contacts ont été pris avec le propriétaire par le Conservatoire des Sites Lorrains et la commune d'Allamps pour l'achat de ces parcelles, représentant 2,2268 ha.

La commune d'Allamps souhaiterait acquérir ces parcelles, en accord avec le propriétaire. Elles seraient ensuite intégrées dans le bail proposé à la proposition d'action HA 11. Le coût de l'acquisition inclus les frais SAFER et de notaire (18 %).

Un co-financement est possible pour la commune entre le Conseil Général 54 (60 % de subvention H.T. aux communes pour l'acquisition dans le cadre de la politique Espace naturel Sensible) et Natura 2000.

Coût = 18 000 F/ha (prairie naturelle louée, valeur moyenne 2000), soit 2 394 €/ ha pour 2,2268 ha.

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2002

→ 5 331,00 €

HA13 – Acquisition des parcelles A15 à A33 selon opportunités

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains/Commune.

Descriptif

Ces parcelles occupent 4,17 ha et comprennent des habitats d'intérêt communautaire. Leur acquisition permettra une protection durable de la zone amont de l'étang. Le coût de l'acquisition inclus les frais SAFER et de notaire.

Evaluation du coût / programmation:

Les acquisitions se réaliseront en fonction des opportunités, à l'ordre de grandeur du coût à l'hectare indiqué en HA 12.

HA14 - Etablissement de Conventions de Mise à Disposition SAFER avec les exploitants

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: SAFER.

Descriptif : Actuellement, il n'existe pas de Contrat de prestation avec les exploitants concernés. Afin que ces derniers puissent bénéficier d'un CTE, des Contrats de Mise à Disposition SAFER doivent être signés avec les exploitants qui travaillent sur les terrains de la commune d'Allamps, après leur intégration dans le bail emphytéotique. Ces CMD SAFER concernent deux exploitants : MM. Claudel et Joyeux.

Elles doivent comporter le cahier des charges suivant :

- fauche et enlèvement du foin à partir du 15 juin,
- interdiction de procéder à tout apport d'engrais organique ou minéral,
- interdiction de pratiquer tout traitement chimique,
- interdiction de pratiquer tous travaux de labour, sous-solage, hersage du sol, drainage et création de fossés.

HA15 – Mise en œuvre d'un contrat CTE, pour une fauche tardive des parcelles.

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: DIREN/Conservatoire des Sites Lorrains/Chambre d'agriculture.

Descriptif :

Cette prescription a pour but de permettre aux exploitants qui souhaitent réaliser un CTE de pouvoir bénéficier, sur les parcelles qu'ils exploitent dans le site Natura 2000, de mesures agri-environnementales.

Trois mesures doivent être intégrées :

- 1601 : « utilisation tardive de la parcelle » – 1601A01 – fauche après le 15/06 (200 f/ha/an, avec marge natura 2000 de 20 %),
- 2001 : « gestion extensive des prairies par fauche » - 2001D (1050 F/ha/an, avec marge natura 2000 de 20 %),

- 1602 : « pas de traitement phytosanitaire préjudiciable à la faune et à la flore » - 1602A (135 f/ha/an).

Soit 1512 f/ha/an, correspondant à 230,5 €/ha/an. Ces mesures permettront de compenser les contraintes liées au cahier des charges imposé dans les CMD SAFER (voir HA 14).

Coût pour exploitant Claudel (1,40 ha) : 332,7 €/an
 Coût pour l'exploitant Joyeux (1,01 ha) : 232,8 €/an
 Coût pour l'exploitation Royer (5,1 ha) : 1 175,55 €/an

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2003 :	→ 1 741,05 €
❖ 2004 :	→ 1 741,05 €
❖ 2005 :	→ 1 741,05 €
❖ 2006 :	→ 1 741,05 €
❖ 2007 :	→ 1 741,05 €

HA16 - Fauchage mécanisé annuel par Conservatoire des Sites Lorrains (0,57 ha)

Niveau de priorité : indispensable
 Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.
 Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Après le gyrobroyage effectué en 2001 qui a permis d'éliminer les bosquets de Saules, il s'agit de réaliser un fauchage annuel au tracteur Cararo, afin de garantir la pérennité des habitats de prairie de fauche humide.

Cette partie du site n'est pas fauché par les exploitants agricoles (présence de Saules et de Prunelliers) et nécessite une intervention en régie.

Coût = 359,78 € (719,56 €/ha pour 0,5 ha).

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2002 :	→ 359,78 €
❖ 2003 :	→ 359,78 €
❖ 2004 :	→ 359,78 €
❖ 2005 :	→ 359,78 €
❖ 2006 :	→ 359,78 €
❖ 2007 :	→ 359,78 €

HA17 – Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats sur les habitats de prairies à colchiques

Niveau de priorité : nécessaire
 Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.
 Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Le suivi consiste à réaliser des relevés phytosociologiques une fois tous les deux ans, afin de suivre l'évolution de la végétation, en fonction de la gestion effectuée et de la dynamique naturelle.

Evaluation du coût / programmation :

3 jours/an tous les deux ans, à 410 €/j.

❖ 2003 :	→ 1230,00 €
❖ 2005 :	→ 1230,00 €
❖ 2007 :	→ 1230,00 €

HA18 – Etudier la possibilité de creuser une mare en amont de l'étang

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Des petites ornières à Characées sont déjà présentes au niveau des prairies de l'amont dans l'étang au niveau du suintement de sources. Le creusement d'une mare permettrait d'augmenter la capacité d'accueil des amphibiens (Triton crêté et Crapaud sonneur potentiel). Cette prescription peut être intégrée dans un CTE (en complément de HA15).

La mesure correspondante est la 0504A : « création en entretien de mares » (800 f/ha/mare, avec marge Natura 2000 de 20 %). Deux mares peuvent être créées.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2005	→ 292,70 €
--------	------------

HA19 – Abattage des Epicéas sur le pourtour de la tufière active amont

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

Il s'agit de lutter contre l'envahissement par les ligneux du Cratoneuron et de permettre une meilleure expression de cet habitat prioritaire. La gestion consistera, dans un premier temps, à abattre les épicéas présents sur le pourtour du Cratoneuron. La surface concernée a été estimée à 0,3 ha.

Cette opération devra se faire après SI02, SI03 et SI04.

Evaluation du coût / programmation:

Coût = 24,54 € par heure. Le temps de travail a été estimé à environ 120 h, soit 2 945 €

❖ 2004 :	→ 2 945,00 €
----------	--------------

HA20 – débroussaillage des Saules sur les marges de la tourbière et fauche tous les 2 ans de la Jonçaie

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

Descriptif :

La tourbière alcaline est aujourd'hui en cours d'envahissement par les Saules. Après les opérations SI02, SI03 et SI04, la gestion consistera, sur une surface de 0,05 ha, à abattre les Saules et à réaliser un fauchage en 2004. Un second passage en 2006 sera nécessaire, afin de débroussailler les rejets de Saules et de faucher la tourbière.

Evaluation du coût / programmation:

Coût = fauche : 4 302,11 €/ha, soit 215,10 € pour 0,05 ha.

abattage des Saules : 12 020,61 €/ha soit 601,03 € pour 0,05 ha.

débroussaillage et fauche des rejets et de la tourbière : 4 302,11 €/ha, soit 403,20 € pour 0,1 ha.

❖ 2004 : → 816,13 €

❖ 2006 : → 430,20 €

IV.B.3 Proposition d'opérations pour les espèces

Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les espèces

ES01 – Suivi écologique de la population de cuivré des marais

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

(Voir Lorry ou Pagny)

Evaluation du coût / programmation:

❖ 2002 : → 820,00 €

❖ 2004 : → 820,00 €

❖ 2006 : → 820,00 €

IV.B.4 Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »
Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Habitats

VP1 – Pose d'une signalétique

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains/EPCI

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

Conception, fabrication et pose de 2 balises sur le coteau de la Chapelle des Gouttes et d'une balise, à proximité de la route, au niveau du croisement du chemin de l'étang.

Evaluation du coût / programmation:

Conception, fabrication et pose de 3 balises : 1 231,16 €/balise

❖ 2003 : **→ 3 693,50 €**

VP2 – Animations pédagogiques auprès des scolaires et des habitants des communes

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

Deux types d'animation, annuelle, seront organisées : d'une part des animations à destination du grand public et des habitants des communes du site, et d'autre part des animations de découverte sur le site par un animateur nature du CSL seront organisées. Le problème de la sécurité des enfants lors des visites guidées implique que l'organisation de telles sorties soit faite en respectant la réglementation en vigueur. La responsabilité étant supportée par l'enseignant.

Evaluation du coût / programmation:

Le coût est calculé sur la base d'une demi-journée d'animateur par animation, soit 123 €. La première année d'animation (2002) nécessite une préparation d'une journée. On compte ensuite deux jours par an (une sortie adulte, une sortie enfant).

❖ 2002 : **→ 738,00 €**
 ❖ 2003 : **→ 492,00 €**
 ❖ 2004 : **→ 492,00 €**
 ❖ 2005 : **→ 492,00 €**
 ❖ 2006 : **→ 492,00 €**
 ❖ 2007 : **→ 492,00 €**

IV.C Evaluations financières des propositions des Opérations

Annexes tableaux – Tableau N°7 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour l’ensemble du site et pour les Habitats

Annexes tableaux – Tableau N°8 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour les Espèces

Cf. tableau ci après : tableau récapitulatif des budgets en francs

Tableau récapitulatif des budgets par thème
Prix TTC en Euros

N° opéra- tions	Niveau de priorité	Opérations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Coût Total 2002/2007
Opérations indispensables									
SI 0	1	Animation du document d'objectif	3 600,00 €	4 320,00 €	3 960,00 €	2 340,00 €	3 060,00 €	1 980,00 €	19 260,00 €
VP 1	1	Pose de panneaux signalétiques		3 693,50 €					3 693,50 €
HA 1	1	Poursuivre l'abattage des arbres sur le secteur thermophiles et sur les pelouses ourléifiées	3381,37€	1 417,17 €		1 417,17 €		1 417,17 €	4 251,51 €
HA 2 + HA 3	1	Fauchage de la zone xérophile et débroussaillage autour des Baguenaudiers (0,25 ha)		660,00 €		660,00 €		660,00 €	1 980,00 €
HA 4	1	Fauchage bisannuel tardif des pelouses mésophiles	2 502,60 €		2 502,60 €		2 502,60 €		7 507,80 €
HA 5	1	Fauche estivale et pâturage automne, extension clôture (0,7 ha)		2 952,02 €					2 952,02 €
HA 7	1	Après HA 6, définir MAE avec exploitant (Masson) sur la base de HA 5, après HA 6		219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €
HA 12	1	Suivi de la vente des parcelles B 17 à B 22 et B 25, B26 et B 28 vers la commune avec signature d'un BE		5 331,00 €					5 331,00 €
HA 15	1	Définir un C.T.E. avec les exploitant avec fauchage annuel tardif extensif		1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	8 705,25 €
HA 16	1	Fauchage mécanisé annuel par Conservatoire des Sites Lorrains	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	2 158,68 €
Total des opérations indispensables			6 462,38 €	20 694,04 €	8 563,43 €	6 518,00 €	7 663,43 €	6 158,00 €	56 059,28 €
Opérations nécessaires									
VP 2	2	Visites guidées, animations	738,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	3 198,00 €
SI 2	2	Réaliser une étude pédologique et hydraulique de la zone humide		7 098,26 €					7 098,26 €
SI4	2	Retour en herbe de la culture cynégétique en amont (parcelles A 225 à A 230)		809,78 €	809,78 €	809,78 €	809,78 €	809,78 €	4 048,90 €
HA 8	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents		1 230,00 €		1 230,00 €		1 230,00 €	3 690,00 €
HA 17	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents		1 230,00 €		1 230,00 €		1 230,00 €	3 690,00 €
HA 19	2	Après SI01, SI02 et SI04, abattage des Epicéas sur le pourtour de la tufière amont			2 945,00 €				2 945,00 €
HA 20	2	Après SI01, SI02 et SI04, débroussaillage des Saules sur les marges de la tourbière et fauche tous les 2 ans de la jonçaille			816,13 €		430,20 €		1 246,33 €
ES 1	2	Suivi écologique de la population de Cuivré des marais	820,00 €		820,00 €		820,00 €		2 460,00 €
Total des opérations nécessaires			1 558,00 €	10 860,04 €	5 882,91 €	3 761,78 €	2 551,98 €	3 761,78 €	28 376,49 €
Opération souhaitable									
HA 18	3	Etudier la possibilité de recréer une mare en amont de l'étang au niveau des suintements dans la prairie (à intégrer à un CTE)				292,70 €			292,70 €
Total de l'opération souhaitable						292,70 €			292,70 €
Total pour l'application du document d'objectif			8 020,38 €	31 554,08 €	14 446,34 €	10 572,48 €	10 215,41 F	9 919,78 F	84 728,47 €

Liste des annexes cartographiques

- ◆ Carte 1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire
- ◆ Carte 2.1 : Aspects fonciers – pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Carte 2.2. : Aspects fonciers – prairies de l'Etange
- ◆ Carte 3 : Exploitations agricoles - prairies de l'Etange
- ◆ Carte 4.1 : Occupation du sol - pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Carte 4.2 : Occupation du sol – prairies de l'Etange
- ◆ Carte 5.1 : Habitats de l'annexe I de la Directive CEE/92/43 - pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Carte 5.2 : Habitats de l'annexe I de la Directive CEE/92/43 - prairies de l'Etange
- ◆ Carte 6 : Espèces de l'annexe II de la Directive CEE/92/43 – Cuivré des marais
- ◆ Carte 7.1 : Le zonage du P.O.S. - pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Carte 7.2 : Le zonage du P.O.S. – prairies de l'Etange
- ◆ Carte 8 : Inscriptions aux inventaires
- ◆ Carte 9.1 : prescriptions de gestion – pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Carte 9.2 : prescriptions de gestion - prairies de l'Etange

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et Prairies d'Allamps

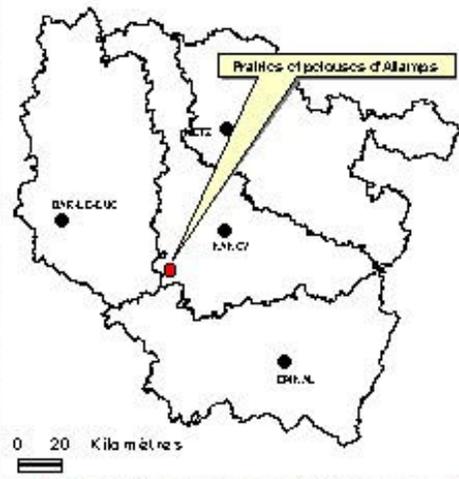
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000

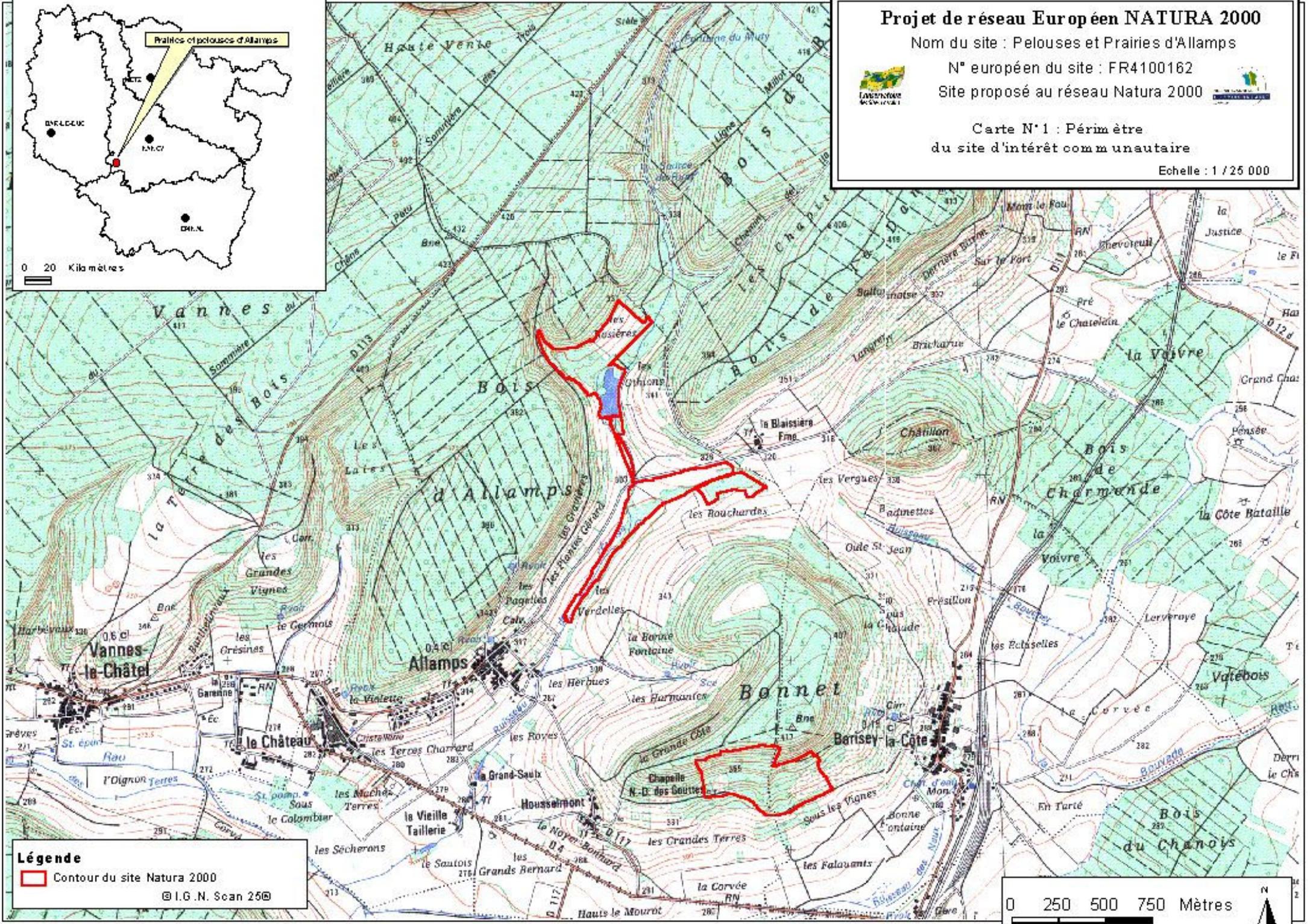


Carte N°1 : Périmètre
du site d'intérêt communautaire

Echelle : 1 / 25 000



0 20 Kilomètres



Légende
[Red outline] Contour du site Natura 2000
© I.G.N. Scan 250



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Limite communale
- Protection
-  Bail emphytéotique avec le C.S.L.
- Propriétaires
-  Commune d'Allamps
-  Commune de Barisey-la-Côte
-  C.S.L.
-  Propriétaire-exploitant

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

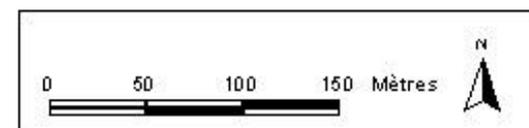
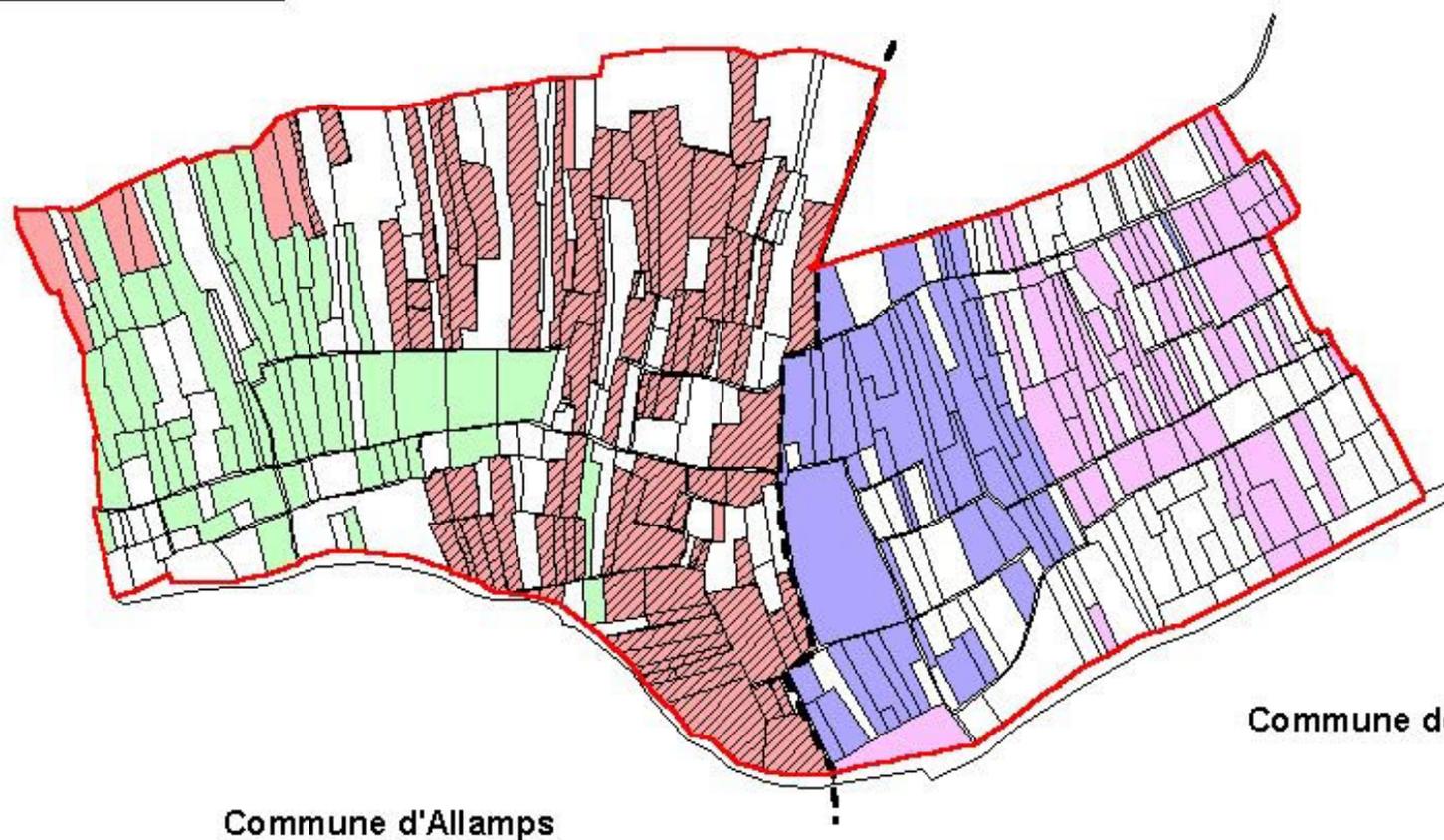
Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°2.1 : Aspects fonciers

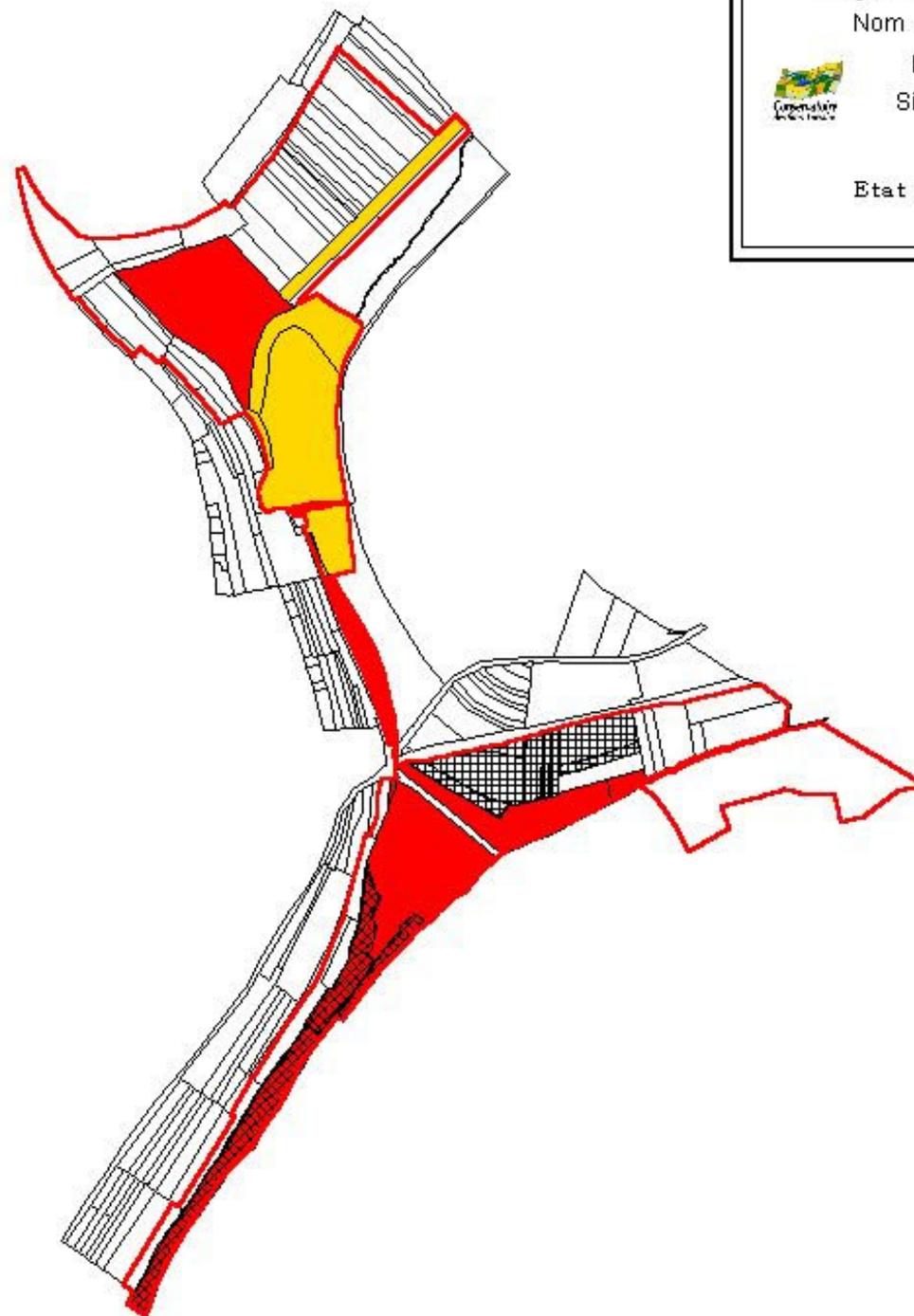
Etat des propriétés - Pelouse de la Chapelle des Gouttes

Echelle : 1 / 4000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
- Maîtrise foncière et d'usage
 -  Bail emphytéotique
 -  Bail Rural
 -  Cadastre
- Propriétés communales
 -  Commune d'Allamps
 -  Commune de Bulligny



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

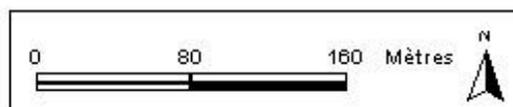
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°2.2 : Aspects fonciers
Etat des propriétés - Prairies de l'Etange

Echelle : 1 / 10 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Clôture mobile
- Exploitants des prairies
 -  Claudel (Vannes-le-Château)
 -  GAEC du Sauveuil (Saulxures-les-Vannes)
 -  Joyeux (Barisey-la-Côte)
- Exploitants de la pelouse
 -  MASSON
 -  MASSON + CSL
-  Cadastre

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

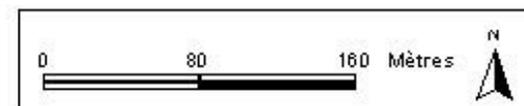
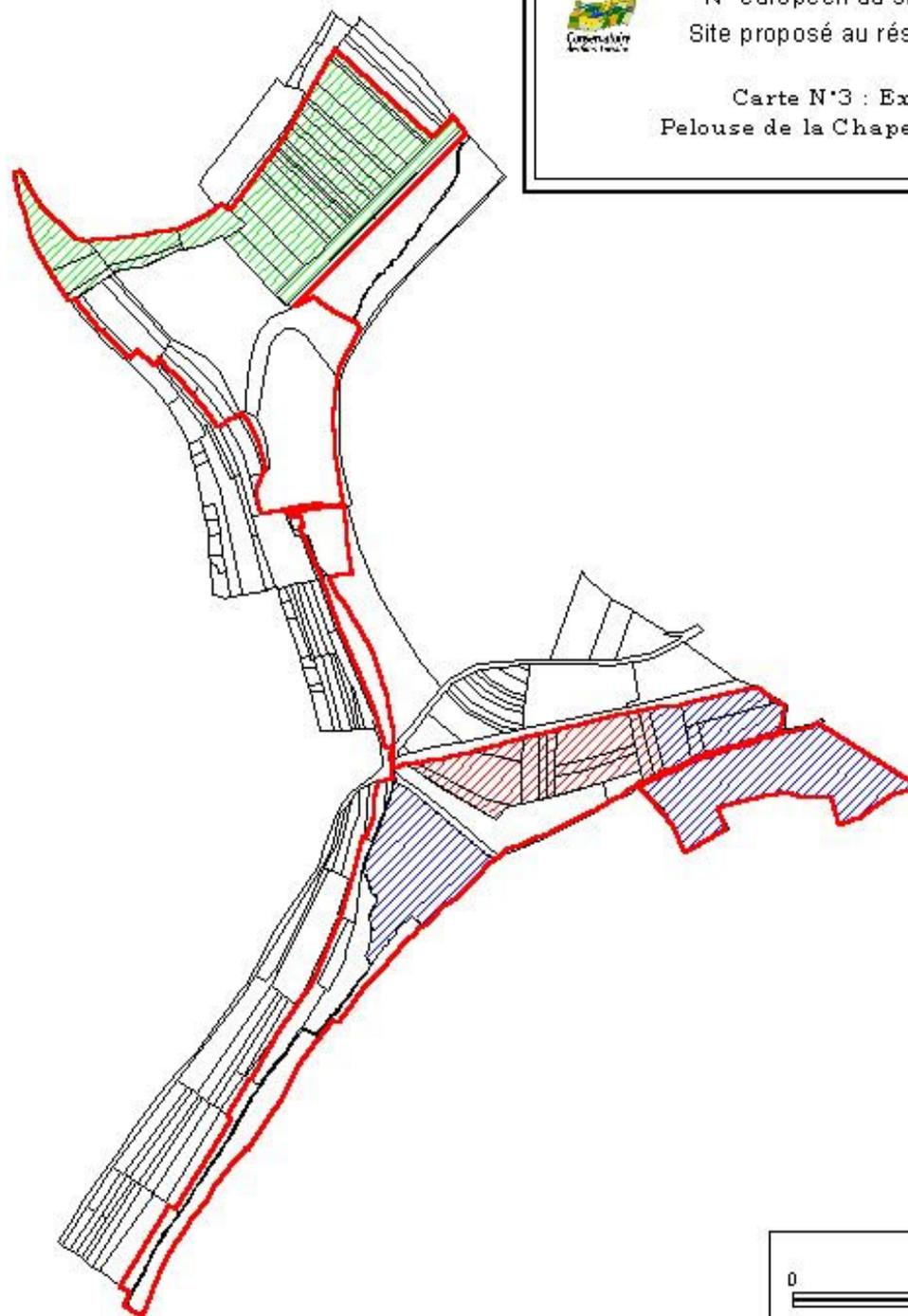
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°3 : Exploitants agricoles
Pelouse de la Chapelle - Prairies de l'Étange

Echelle : 1 / 10 000



Projet de réseau Européen NATURA 2000

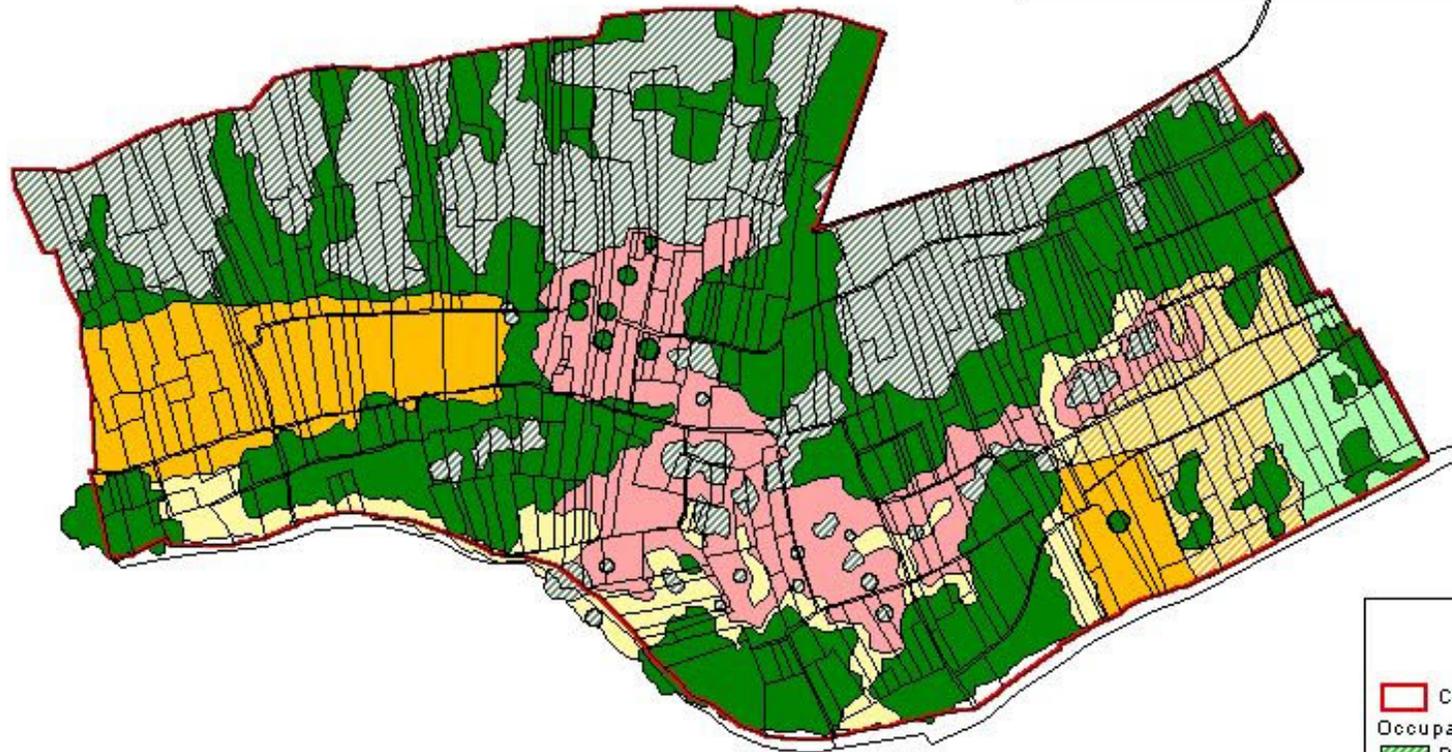
Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000

Carte N°4.1 : Occupation des sols
Pelouse de la Chapelle des Gouttes

Echelle : 1 / 4 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
- Occupation des sols
-  Boisements arbustifs
-  Boisements de feuillus
-  Boisements mixtes
-  Coupe forestière
-  Culture
-  Etang
-  Friche herbacée
-  Parking
-  Pâturage
-  Pelouse calcaire
-  Peupliers
-  Prairie de fauche
-  Résineux
-  Roselière
-  Saulaie
-  Vergers



Projet de réseau Européen NATURA 2000

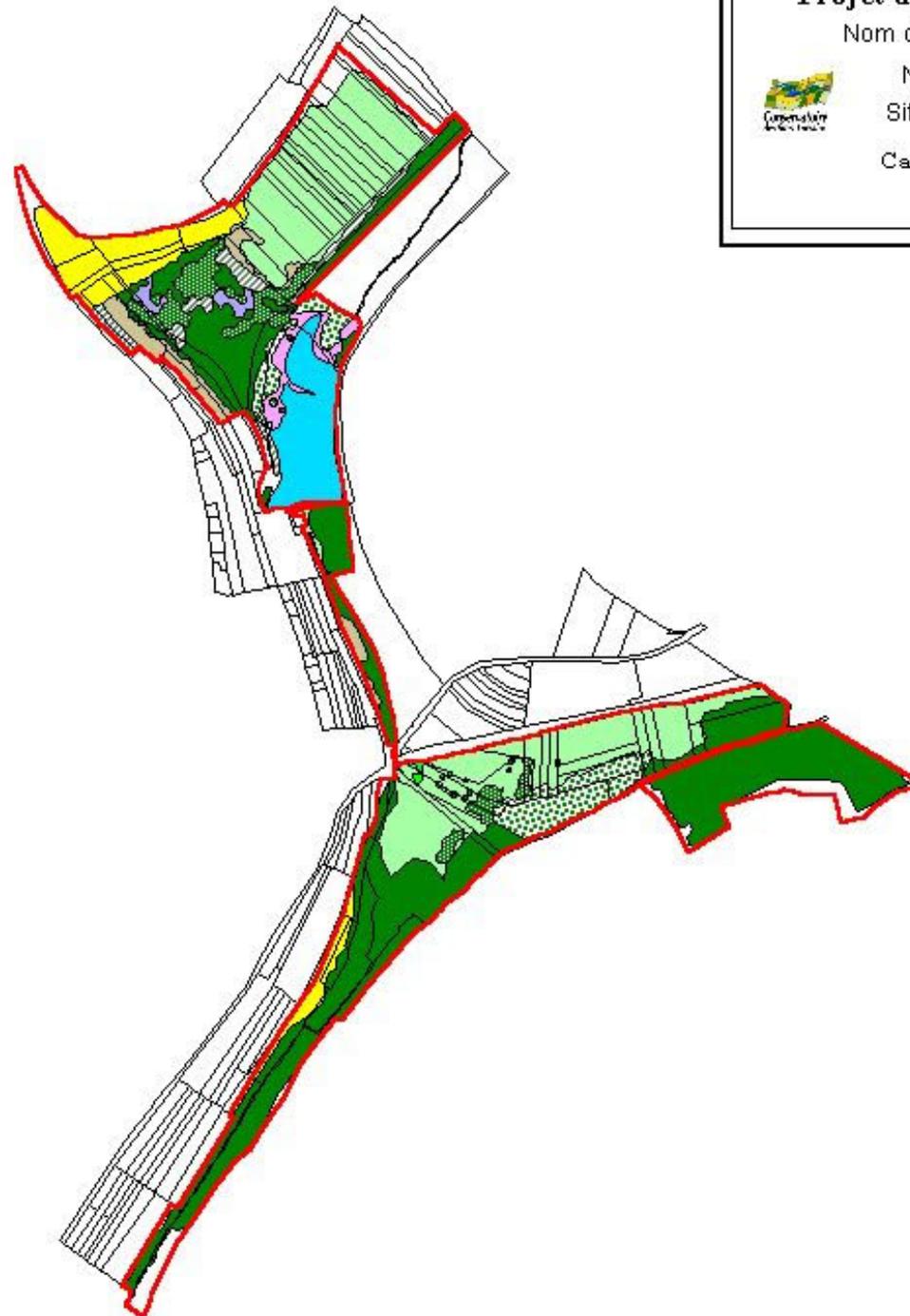
Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000

Carte N°4.2 : Occupation des sols
Prairies de l'Etange

Echelle : 1 / 10 000



Légende

- Contour du site Natura 2000
- Cadastre
- N162_os
- Boisement de feuillus
- Boisements arbustifs
- Culture
- Etang
- Friche herbacée
- Fruticée
- Marais
- Pelouse sèche
- Peupliers
- Prairie
- Résineux
- Roselière
- Saulaie
- Verger abandonné
- Verger entretenu

0 80 160 Mètres



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°5.1 : Habitats d'intérêt Communautaire
inscrits à l'annexe I

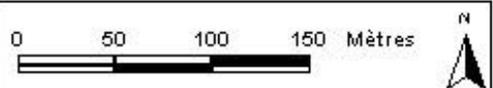
Pelouse de la Chapelle des Gouttes

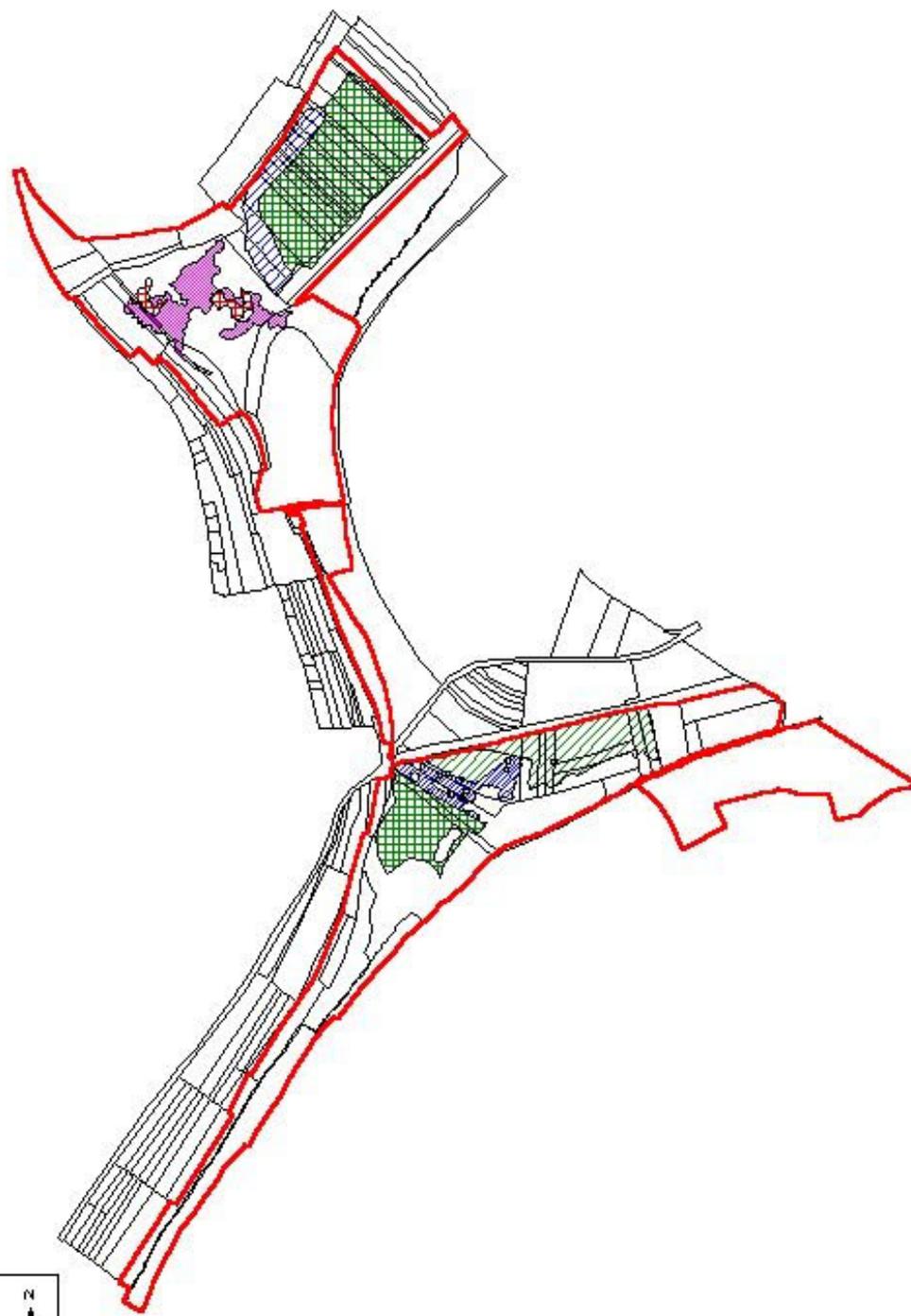
Echelle : 1 / 4 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Cadastre
- Habitats d'intérêt communautaire
 -  6210 : Pelouse sèche enrichie dégradée
 -  6210 : Pelouse sèche ourlée
 -  6210 : Pelouse sèche type
 -  6210 : Prairie maigre de fauche humide, enrichie
 -  6510 : Prairie maigre de fauche sèche
 -  6510 : Prairie maigre de fauche humide
 -  6510 : Prairie maigre de fauche type
 -  7220 : Sources pétrifiantes
 -  7230 : Tourbière basse dégradée à *Juncus subnodulosus*





Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°5.2: Habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I
Prairies de l'Étange

Echelle : 1 / 10 000

Légende

- Contour du site Natura 2000
- Cadastre
- Habitats d'intérêt communautaire
- 6210 : Pelouse sèche enrichie dégradée
- 6210 : Pelouse sèche ourlée
- 6210 : Pelouse sèche type
- 6210 : Prairie maigre de fauche humide, enrichie
- 6510 : Prairie maigre de fauche sèche
- 6510 : Prairie maigre de fauche humide
- 6510 : Prairie maigre de fauche type
- 7220 : Sources pétrifiantes
- 7230 : Tourbière basse dégradée à *Juncus subnodulosus*

0 80 160 Mètres



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

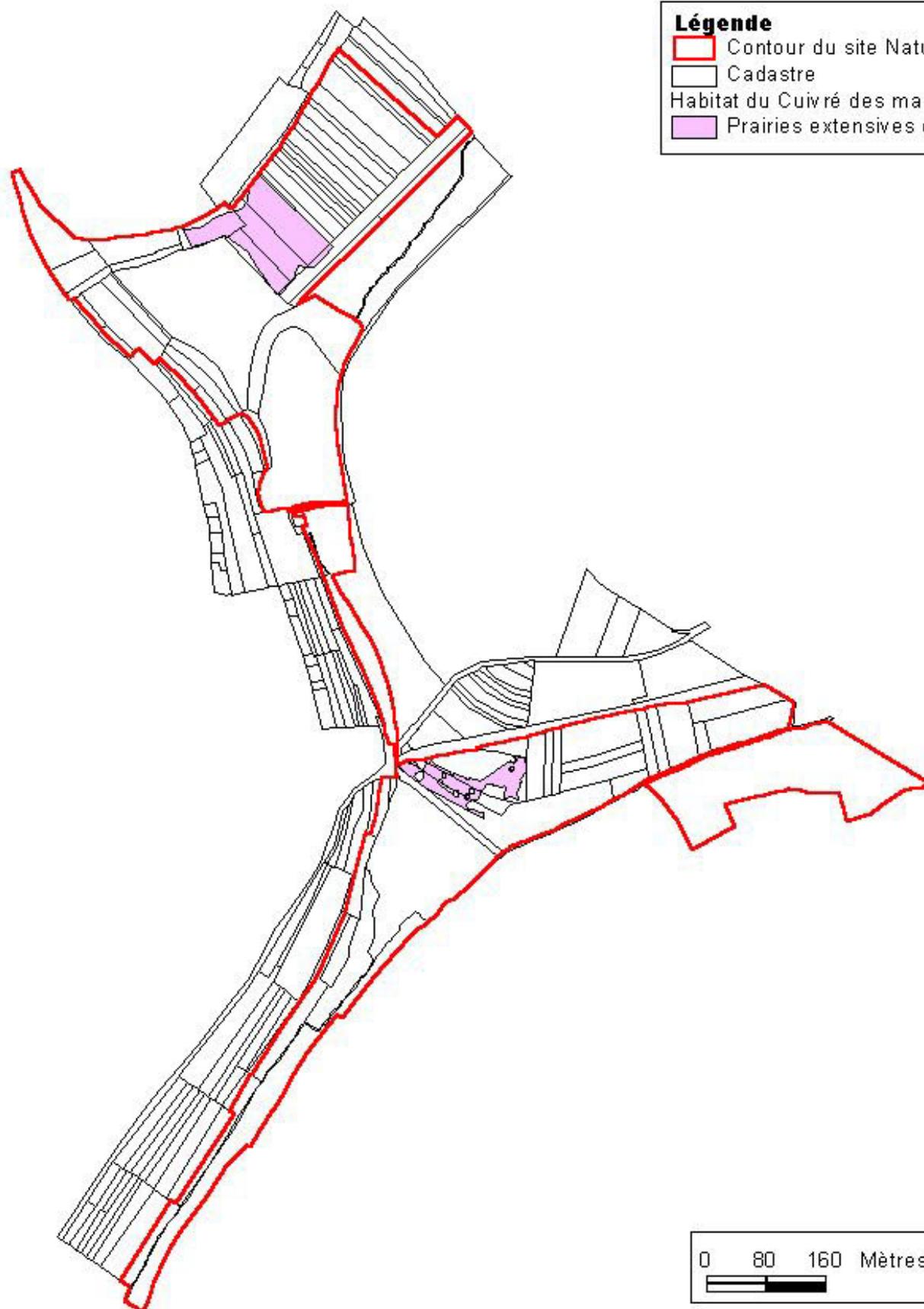
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000

Carte N°6 : Espèces de l'Annexe II de
la Directive CEE/92/43

Cuivré des marais - *Lycaena dispar*

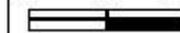
Echelle : 1 / 8 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Cadastre
- Habitat du Cuivré des marais
-  Prairies extensives de fauche

0 80 160 Mètres



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

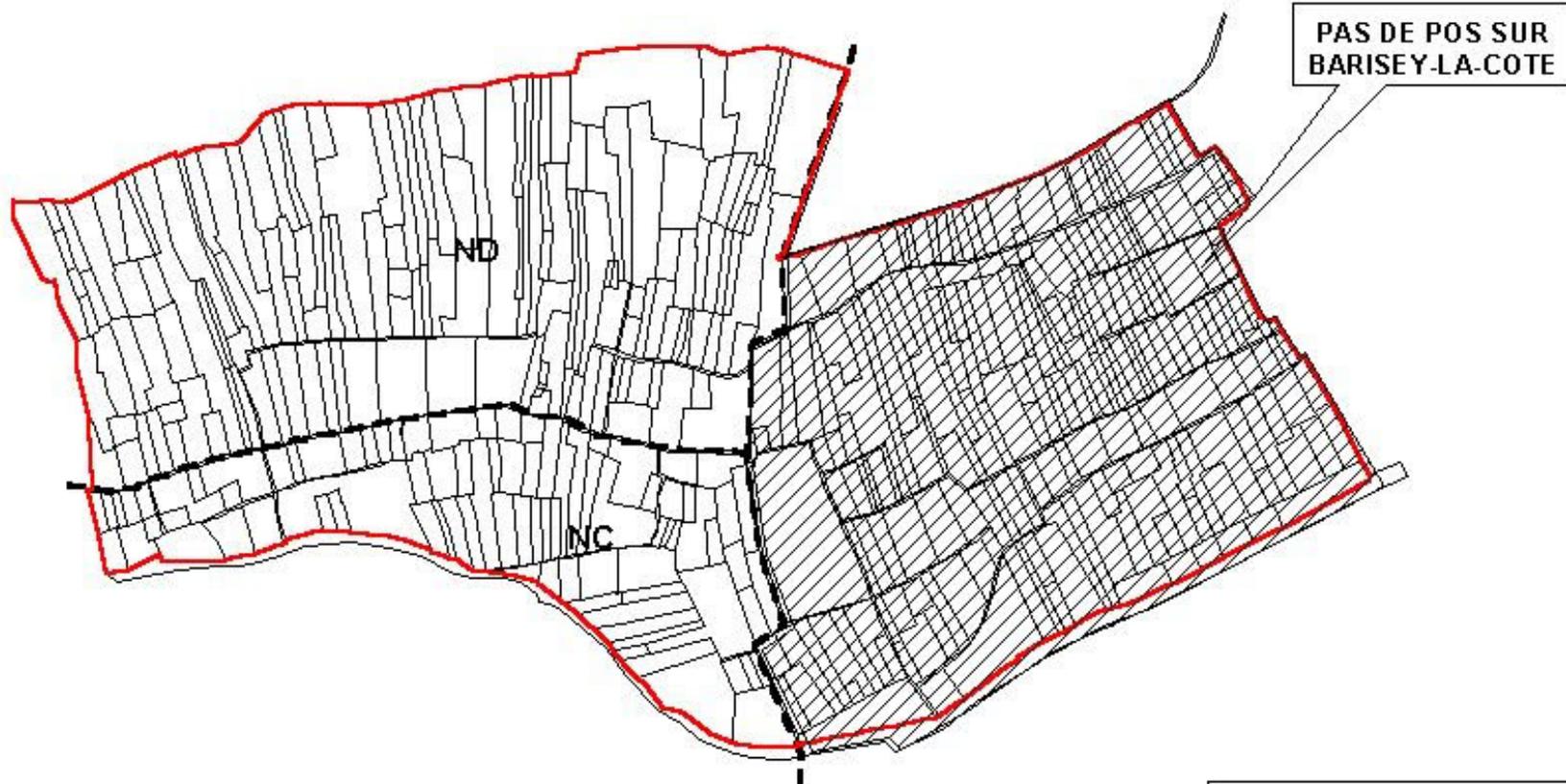
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°7.1 : Le zonage du P.O.S.
Pelouse de la Chapelle des Gouttes

Echelle : 1 / 4 000



Légende

- Contour du site Natura 2000
- Cadastre
- Limite de zone

0 80 160 Mètres



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

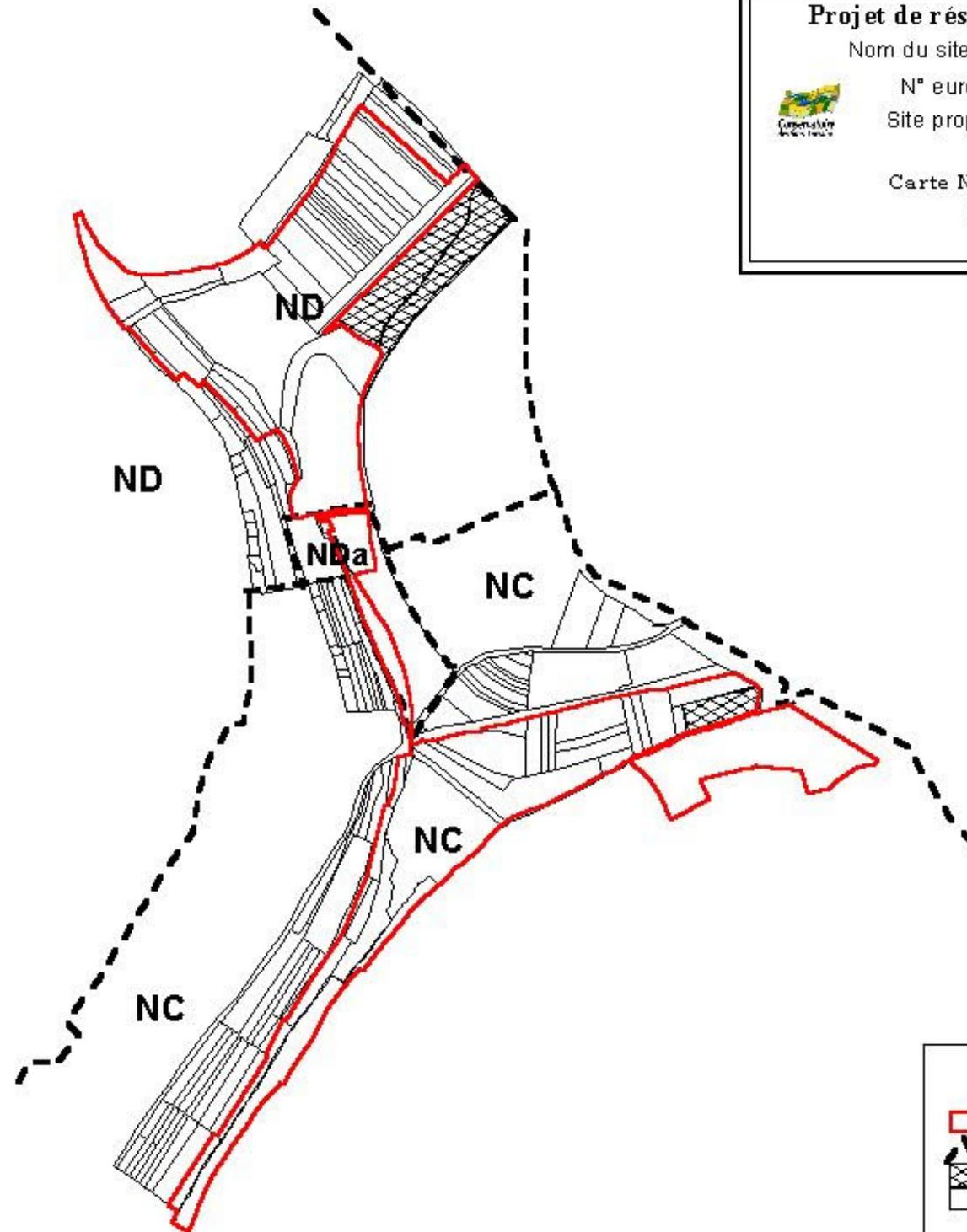
Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°7.2 : Le zonage du P.O.S.

Prairies de l'Etange

Echelle : 1 / 10 000



Légende

- Contour du site Natura 2000
- Limite de zone
- Espace Boisé Classé
- Cadastre

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et Prairies d'Allamps

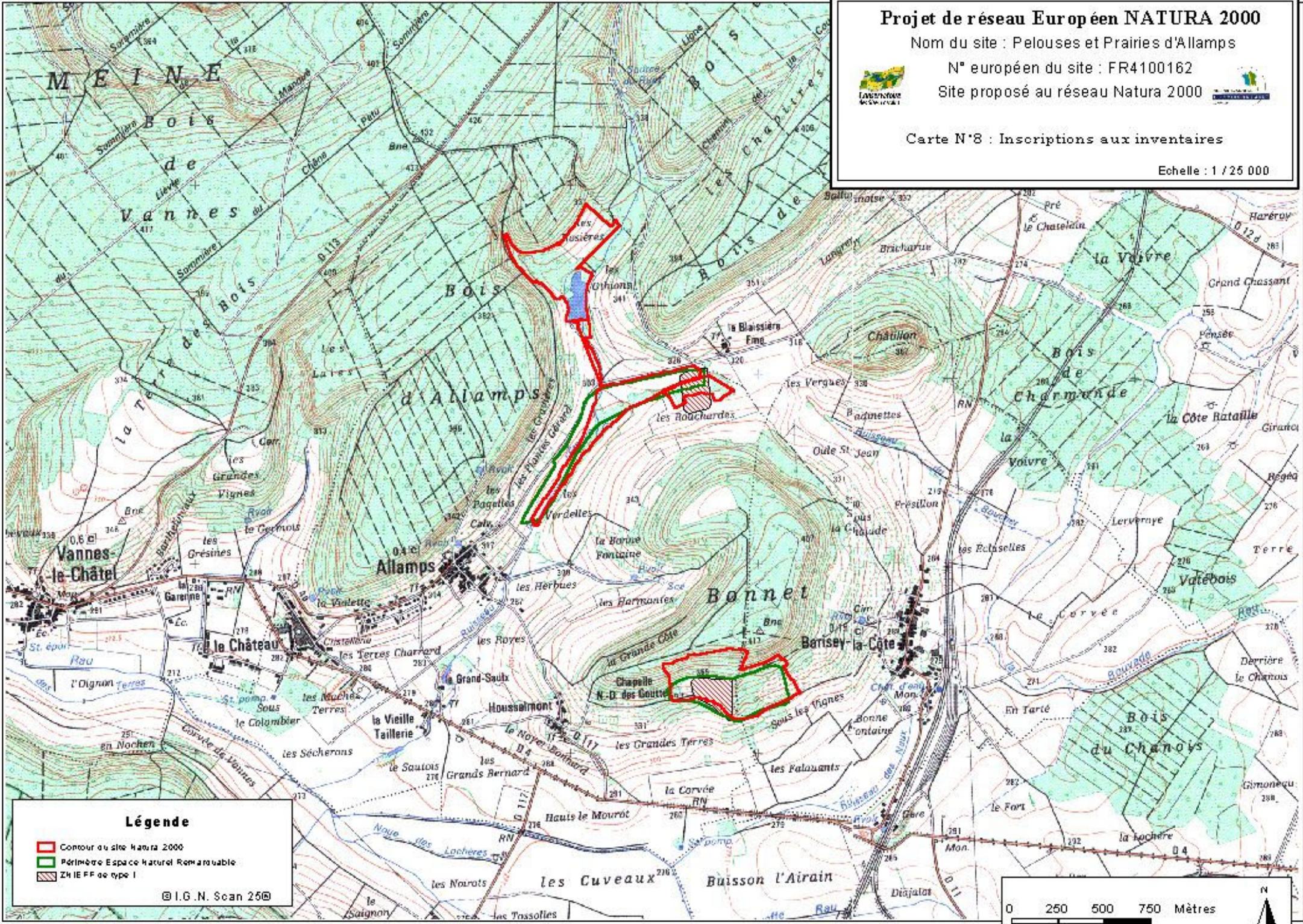
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°8 : Inscriptions aux inventaires

Echelle : 1 / 25 000



Légende

- Contour du site Natura 2000
- Périmètre Espace Naturel Remarquable
- ZNIEFF de type I

© I.G.N. Scan 250

0 250 500 750 Mètres

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

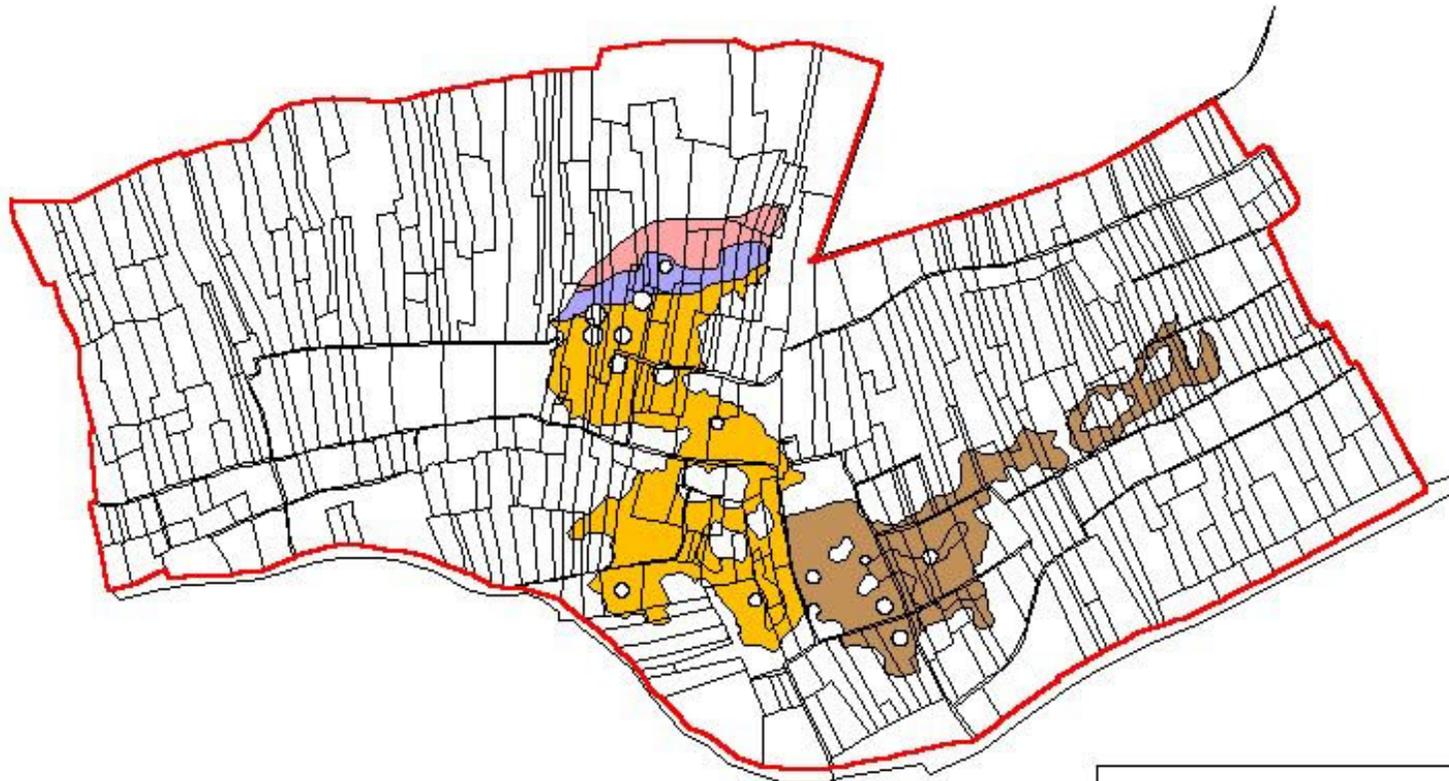
N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°9.1: Prescriptions de gestion
Pelouse de la Chapelle

Echelle : 1 / 4 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Cadastre
-  N162_gh
-  Débitage des arbres tom bés
-  Abattage et fauche sur la zone xérothermophile
-  Fauche des pelouses mésophiles
-  Fauche estivale et extension du pâturage



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Pelouses et prairies d'Allamps

N° européen du site : FR4100162

Site proposé au réseau Natura 2000



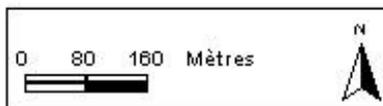
Carte N°9.2: Prescriptions de gestion
Prairies de l'Etange

Echelle : 1 / 10 000



Légende

-  Contour du site Natura 2000
-  Cadastre
- N162_gh
-  Gestion agricole contractualisée par un CTE
-  Gestion agricole par un CTE
-  Fauche mécanisée en régie
-  Creusement d'une mare
-  Coupe de résineux
-  Débroussaillage des Saules et fauche de la tourbière
-  Retour en herbe



Liste des Annexes – Fiches Habitats

- ◆ Fiche Habitat N°1 : Sources pétrifiantes avec formation de Tuf
- ◆ Fiche Habitat N°2 : Tourbières basses alcalines
- ◆ Fiche Habitat N°3 : Prairies maigres de fauche de basse altitude
- ◆ Fiche Habitat N°4 : Pelouses sèches semi-naturelles

SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATION DE TUF (CRATONEURION)

Code EUR 15 : 54.12
Code Corine Biotope : 54.12
Code Natura 2000 : 7220 *
* = Prioritaire

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat

Ce sont des formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lits irréguliers offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulière). Le taux de saturation en carbonates est souvent élevé mais pas toujours producteur de dépôts importants.

Le milieu fontinal générateur peut être lié à une source ou des résurgences d'eau souterraine. Son développement peut prendre des aspects assez divers depuis le suintement sur roche avec un mode diffus par taches jusqu'au réseau de petits cours d'eau en passant par des cascades.

Les stations sont souvent en situation des pentes assez fortes le long de talwegs encaissés ou de parois rocheuses. Ces zones d'émergence sont liées à des fissures dans un substratum globalement carbonaté ou bien d'assises de roche dure non calcaires supportant des couches riches en carbonates parcourues par des eaux intrinsèquement riches en carbonates de calcium ou s'enrichissant à leur contact. Les matériaux édifiés sont souvent assez pauvres en nutriments ce qui limite la vitesse de croissance des végétaux même si une partie de ceux-ci participe à cette édification.

Physionomie, structure

La couverture végétale peut être plus ou moins importante en fonction notamment de la vitesse d'écoulement des eaux et de leur dureté et de leur composition. D'une manière générale, elle comporte une ou plusieurs lames de végétation bryophytique surmontées d'une lame herbacée plus ou moins clairsemée. Du fait de conditions stationnelles à faibles variations hygrométriques et thermiques les espèces herbacées sont surtout sténothermes avec un développement des trois familles principales : les Saxifragacées, les Brassicacées et les Cypéracées. Dans de nombreux cas, là où la production tufeuse est importante, les processus d'encroûtement en veine humide sont également importants, des colonies bryophytiques sont conséquentes et limitent la biomasse vivante donc le recouvrement végétal.

Espèces indicatrices :

Cortège floristique : Bryum pseudotriquetrum, Cratoneuron commutatum, Cratoneuron commutatum var falcatum, Cratoneuron filicinum, Philonotis calcarea et Drepanocladus vernicosus.

Dynamique spontanée de la végétation

La précipitation du calcaire entraîne une élévation du pH et de la température (réaction exothermique). Les colonies d'algues (Diadomées) ou de bactéries (Cyanobactéries) entrent dans le processus initial exploitant leur revêtement muqueux pour fixer le calcaire et accélèrent la vitesse et l'importance des dépôts. L'implantation des muscinées des genres *Cratoneuron* et *Palustriella* peut survenir de manière concomitante ou légèrement retardée bénéficiant alors du voile ou du tapis d'algue conséquent (suivant les espèces) pour se fixer.

Toutefois le phénomène de précipitation n'a pas toujours lieu et dans ce cas les eaux de dureté moyenne ou faible peuvent s'écouler sur des rochers ou matériaux consolidés non tufeux mais suffisant pour permettre le développement de colonies bryophytiques fixées à la roche et dans des courants souvent plus marqués que dans les systèmes édifiés. Dans ce cas, on verra plutôt l'expression de communautés dominées par les grosses hépatiques à thalle (*Pellia endiviifolia*, *Conocephalum conicum*...) à rhizoïdes puissantes fortement fixées sur le substrat et résistant bien au courant (rhéophiles). Si les suintements sont réguliers mais de plus faible débit, en situation ombragée à très ombragée, sur des parois en dévers s'expriment des communautés plus sciaphiles et hygrothermoclines dominées par de petites hépatiques à thalle et une Pottiacée (*Eucladium verticillatum*).

Le débit, la température et le taux de saturation en carbonates des eaux d'alimentation peuvent varier dans le temps rendant plus aléatoires les processus dynamiques et modifier considérablement la physionomie et la composition floristique des communautés.

Lorsque les sources se tarissent, l'assèchement progressif conduit, suivant le contexte immédiat, vers le développement, sur pentes fortes ou surplombs, des systèmes herbacés calcicoles (pelouse à Séslerie bleue) ou bien sur pente faible, bas de pente, pied de parois ou d'édifice tufeux, en contexte sylvatique, à des colonisations rapides par les végétaux ligneux appartenant aux forêts rivulaires (saulaies, saulaie-aulnaies) voire même aux frênaies-aulnaies (*Equiseto telmateiae-Fraxinetum*).

Menaces potentielles et tendances induites par l'Homme

La réduction artificielle des débits liée à des détournement de sources ou l'étanchéification de parois sont à l'origine de la disparition de cet habitat. Un changement dans la composition des eaux (eutrophisation) allié à une élévation de température, entraîne des développements d'algues filamenteuses qui recouvrent alors les communautés bryophytiques et les font dépérir (effets phytotoxiques algaux).

Ces habitats intrinsèquement fragiles peuvent être aussi l'objet de dégradations directes du fait d'une forte fréquentation humaine de leurs abords immédiats. Parfois situés dans des zones touristiques, les grands édifices (tufières) subissent des altérations dues aux piétinements, aux escalades, aux déprédations par prélèvements de matériaux tufeux. Certaines routes, et voies de desserte situées à l'amont hydraulique ou bien coupant les dépôts peuvent nuire à leur fonctionnement. Toutes ces pressions cumulées mettent en péril ces structures fragiles.

Etats à privilégier

Compte tenu de la diversité des situations rencontrées, ces communautés peuvent s'exprimer avec un ensemble floristique plus ou moins complet mais le cortège spécifique de base reste assez modeste (entre 10 et 15 espèces maximum).

Dans un secteur donné il importe de bien circonscrire l'ensemble des groupements élémentaires pour évaluer les différentes communautés rencontrées et leur mode d'assemblage afin d'assurer le maintien d'un panel le plus complet présent sur le site. La recherche du réseau d'écoulement de surface (ruissellement) ou les sources permet de délimiter la zone d'expression potentielle de ces groupements. La divagation de certains suintements peut conduire au tarissement de petites sources ou chutes ou à la création d'autres. Pour les systèmes à forte édification tufeuse bien visibles et facile à circonscrire, il s'agit de prendre en compte le complexe tufeux dans sa globalité depuis la source d'émergence jusqu'au cours d'eau qui lui succède en aval, ce dernier pouvant ici et là former des vasques à micro-retenues concrétionnées.

Recommandations générales de conservation

Ces milieux sont souvent de dimensions très modestes et dépendent impérativement d'une alimentation en eau douce à forte charge de carbonates de calcium, créant ou non des édifices de tuf. Ils sont systématiquement insérés dans un contexte calcicole offrant de multiples aspects ; depuis les bas marais alcalins jusqu'au hêtraies calcicoles en passant par les parois suintantes ombragées ou les éboulis stabilisés. Ces habitats doivent être intégrés dans la gestion globale de l'éco-complexe d'accueil. Ce type d'habitat pourra être considéré plus particulièrement dans les modèles de gestions reconnus pour les marais neutro-alcalins.

Du fait de leurs faibles dimensions, ils occupent des situations marginales, même si leur développement s'inscrit au point d'émergence d'un réseau hydrographique qui peut se déployer à l'aval. Leur pérennité dépend essentiellement de la qualité physico-chimique des eaux et de leur débit. La maîtrise de l'amont hydraulique et du réseau qui s'y rattache est un gage de sauvegarde préventive. Toute atteinte à ce réseau qu'elle soit chimique ou physique est donc à proscrire.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Le Cratoneuron n'est présent que dans la zone marécageuse située au dessus de l'étang. Un vaste zone s'est développée, et se développe encore, à la faveur d'un suintement important qui d'étend à proximité de la plantation d'Epicéa située à l'ouest. Des restes de Cratoneuron sont visibles du côté Est de la zone marécageuse mais les sources à l'origine de leur formation ne sont plus actives. Le fossé ouest de la zone marécageuse présente lui aussi des formations tufeuses réduites, en cours de formation.

Valeur écologique et biologique

Le Cratoneuron du site d'Allamps ne possède pas la valeur biologique typique de ce type d'habitat bien que les espèces les plus caractéristiques y soient présentes : *Cratoneuron commutatum*, *Bryum pseudotriquetrum*, *Euladium verticillatum* et *Aneura pinguis*.

Menaces

La présence du Cratoneuron est intimement liée à l'existence des points de résurgence et de sources. L'excellente qualité des eaux, fortement chargées de carbonate de calcium est un point positif pour le maintien du Cratoneuron.

Les deux principales menaces qui pèsent sur le Cratoneuron d'Allamps résident dans :

- un risque fort de colonisation arbustive complète par les Saules. Cette menace est déjà à l'œuvre sur une partie de l'habitat,
- un risque hydraulique de tarissement et/ou d'eutrophisation de la source. Pour ce qui concerne le tarissement ou la modification de débit de la source, cette menace est difficilement maîtrisable, mais d'intensité relativement faible. Pour ce qui concerne la qualité de l'eau, une augmentation de produits phytosanitaires ou d'amendements sur la culture cynégétique située au dessus est possible, mais maîtrisable.

Ces deux menaces agissent également en synergie : un arrêt de l'alimentation en eau du Cratoneuron augmente la rapidité de colonisation par les Saules et autres arbustes.

Gestion conservatoire antérieure

Aucune gestion n'a été appliquée en vue de la préservation de cette formation végétale.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Maintenir l'actuelle répartition du Cratoneuron voire en favoriser l'installation

- Garantir l'expression quantitative et la qualité des sources :
- Assurer le maintien du Cratoneuron :.

TOURBIERES BASSES ALCALINES

Code EUR 15 : 54.2
Code Corine Biotope : 54.23
Code Natura 2000 : 7230



1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat

Les tourbières basses alcalines ou bas-marais calcaires sont des zones humides occupées principalement ou en grande partie par des communautés de petites laïches (*Carex*) et de mousses brunes productrices de tourbe. Ces formations se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence, avec une alimentation en eau très carbonatée, pauvre en nutriments. La nappe d'eau est au niveau du sol, ou légèrement au-dessous ou au-dessus du sol. La formation de tourbe, quand elle se produit, est infra-aquatique. De petites laïches calciphiles et d'autres cypéracées dominent habituellement les communautés des bas-marais, qui appartiennent au Caricion davallianae, caractérisé par un tapis généralement dominant de « mousses brunes ».

Physionomie, structure

Dans leur forme typique, ces communautés, sont caractérisées par la présence, et souvent la prédominance d'un cortège de petites laïches formant des parvocariçaies avec *Carex davalliana*, *C. hostiana*, *C. demissa*, *C. flava*, *C. viridula*, *C. panicea*, *C. pulicaris* ou *C. dioica*. Une flore souvent très riche d'espèces colorées, notamment de nombreuses orchidées accompagnent généralement ces espèces, au-dessus d'un tapis plus ou moins dense d'Hydnacées. Très souvent, ces bas-marais se voient coloniser par des schoenaies. Le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) est présent sur l'ensemble de l'aire de distribution de cet habitat, à l'exception des zones d'altitude. En revanche, le choin ferrugineux n'est présent que dans les communautés continentales-montagnardes, avec parfois leur hybride *Schoenus x intermedius*. Ces deux espèces et leur hybride constituent généralement sur ces bas-marais des populations en touradons (à moins d'un entretien régulier, par exemple par la fauche), de taille réduite chez le choin ferrugineux mais pouvant être importante pour le choin noirâtre. C'est entre ces touradons que se développe le cortège de petites espèces herbacées caractéristiques des bas-marais.

Dans certains cas, le Jonc à tépales obtus (*Juncus obtusiflorus*) peut être dominant et imprimer à la végétation une physionomie prairiale.

Espèces indicatrices :

Cortège floristique : *Juncus subnodulosus*, *Molinia caerulea*, *Carex lepidocarpa*, *Carex hostiana*, *Carex glauca* et *Carex panicea*, *Cirsium tuberosum*, *Cirsium dissectum*, *Eriophorum latifolium*, *Blysmus compressus*, *Parnassia palustris*, *Carex pulicaris*, *Epipactis palustris*.

Dynamique spontanée de la végétation

Les processus dynamiques affectant les bas-marais alcalins sont aussi divers que le sont les communautés qui constituent ce milieu. Ils dépendent de la nature même de ces communautés, selon notamment qu'elles se développent en plaine ou en montagne, d'un certain nombre de facteurs abiotiques les caractérisant : nature du sol, pH et minéralisation des eaux d'alimentation, fluctuations de la nappe..., ou encore du degré de naturalité de ces communautés et notamment de la nature des actions anthropiques les affectant.

Dans de nombreux sites de plaine, les communautés de bas-marais alcalins soustraites à toute action d'entretien connaissent une évolution progressive qui conduit, sous une échéance plus ou moins rapide, à la progression des formations ligneuses. Celles-ci, constituées principalement de Bourdaine (*Frangula alnus*), espèce particulièrement envahissante, de diverses essences de saules (*Salix cinerea*, *S. atrocinerea*, *S. caprea*...) ou d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) progressent au détriment des espèces caractéristiques des bas-marais dont la pérennité peut se trouver menacée si aucune intervention n'est envisagée. Cette évolution progressive n'est pas systématique et il arrive que des communautés de bas-marais connaissent une grande stabilité, conditionnée en premier lieu par leur fort degré de naturalité (absence de drainage).

Dans certains bas-marais neutro-alcalins de plaine, le degré trophique (marais méso-eutrophes) est tel que la dynamique progressive de la végétation est rapide et s'opère en faveur de formations très productives, dominées par des espèces que l'on peut regrouper sous le qualificatif de " hautes herbes ". La végétation prend alors un caractère exubérant que l'on peut également rencontrer en marge de sites plus oligotrophes localement enrichis par des apports latéraux (ourlets).

Le drainage conduit généralement au développement de moliniaies turficoles dans lesquelles progressent des espèces comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), ou encore parfois au développement de formations prairiales à Jonc à tépales obtus, encore favorisées par le piétinement.

Il peut arriver, notamment sur les sites les plus humides (sol très engorgé, circulation d'eau superficielle), que ces communautés de bas-marais se voient coloniser par des héliophytes à caractère envahissant, comme le Roseau commun (*Phragmites australis*), le Marisque (*Cladium mariscus*), divers espèces de Laïches (*Carex* spp.) ou de Massettes (*Typha* spp.), notamment si des porte-graines de ces espèces se trouvent à proximité, ou si des semences se trouvent mises à jour par un remaniement du sol. Ces espèces, qui se révèlent parfois monopolistes, peuvent constituer une menace pour les communautés de bas-marais alcalins en ce qu'elles ont tendance à s'y substituer.

Menaces potentielles et tendances induites par l'Homme

Un entretien régulier de ces formations de bas-marais alcalins par le pâturage ou la fauche, parfois par le brûlis dirigé, permet généralement le maintien de ces communautés dans un bon état de conservation. Certaines actions peuvent cependant les faire évoluer de manière régressive vers les communautés pionnières des bas-marais alcalins.

C'est ainsi que la fréquentation naturelle des sites par le grand gibier, le piétinement du sol par le bétail, ou la réalisation de décapages favorisent le développement des communautés pionnières des tourbes ou des sols organiques neutro-alcalins dénudés.

Etats à privilégier

Privilégier les communautés de bas-marais alcalins dans lesquelles le cortège caractéristique est bien représenté et diversifié. Certaines espèces peuvent être largement prédominantes mais il faut s'assurer que les espèces compagnes sont également présentes. Dans la plupart des cas, l'envahissement de ces communautés par des groupements agressifs d'hélophytes (Roseau commun notamment) ou le développement de groupements "à hautes herbes" sera préjudiciable aux communautés typiques des bas-marais et au maintien des nombreuses petites espèces, basses et héliophiles, qui constituent la grande richesse de ces milieux. Dans tous les cas, un diagnostic préalable s'imposera permettant d'évaluer l'état de conservation de l'habitat et son intérêt écologique, et le principe d'une gestion en mosaïque devra être privilégié pour favoriser la juxtaposition de structures diversifiées où l'expression des différents faciès de l'habitat sera favorisé.

Recommandations générales de conservation

Afin de garantir la conservation des différentes associations végétales comprises au sein de l'habitat de tourbière alcaline, il convient de :

- Eviter toute perturbation du niveau hydraulique et notamment l'abaissement de la nappe qui oscille de la surface en période hivernale à environ 20 cm en dessous du niveau du sol en période estivale. Proscrire notamment tout drainage,
- garantir la qualité physico-chimique des apports d'eau qu'ils se fassent par le biais des sources artésiennes, de la nappe ou des cours d'eau (gestion intégrée à mener à l'échelle du bassin versant),
- maintenir un système extensif de fauche ou de pâturage dont le temps de retour est d'environ 3 à 4 ans,
- contrôler la dynamique arbustive et arborescente en maintenant l'ouverture maximale de ces habitats.

2 Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Les éléments de tourbière basse alcaline ne sont présents que dans la zone marécageuse située au dessus de l'étang. Ils sont enserrés au sein des saulaies marécageuses très dynamiques et ne représentent qu'une superficie très réduite.

Valeur écologique et biologique

Les tourbières basses alcalines du site d'Allamps sont relativement atypiques et plutôt dégradées. Le tuf est intimement mêlé à la tourbe et la végétation qui s'y développe est principalement composée de Jonc subnoduleux (*Juncus subnodulosus*) associé au Roseau commun (*Phragmites australis*). Les autres espèces sont des espèces banales des marais.

Menaces

La menace principale réside dans la dynamique végétale qui est très rapide et conduit à une fermeture des zones de tourbière basse par le phragmite et les formations arbustives de Saules.

La modification du régime hydraulique en quantité et en qualité est également une menace, d'intensité moindre, qui peut dégrader la formation tourbeuse.

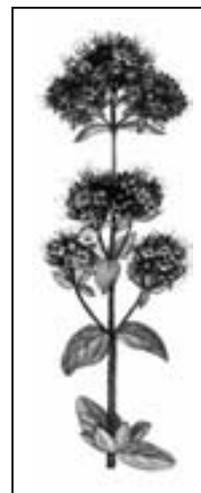
Gestion conservatoire antérieure

Aucune gestion n'a été appliquée en vue de la préservation de cette formation végétale.

3 Objectifs de conservation et actions proposées

**FORMATIONS HERBEUSES SECHES SEMI-NATURELLES
ET FACIES D'EMBUISSONNEMENT SUR CALCAIRES
(FESTUCO-BROMETALIA)
*SITES D'ORCHIDEES REMARQUABLES**

Code EUR 15 : 34.31 à 34.34
Code Corine Biotope : 34.31 à 34.34
Code Natura 2000 : 6210



Sous cette dénomination générique, **le code 6210** de la Directive Habitats regroupe l'ensemble des groupements définis comme « Pelouses pérennes et denses et Steppes médio-européennes » définies par Corine Biotope sous le Code 34.3 et relevant de la classe phytosociologique des Festuco-Brometea. Les déclinaisons sont les suivantes :

- 34.31 – Pelouses steppiques sub-continentales
- 34.32 – Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- 34.33 – Prairies calcaires sub-atlantiques très sèches
- 34.34 - Pelouses calcaréo siliceuses de l'Europe centrale

Chaque déclinaison se divise ensuite en diverses associations végétales possédant chacune ses caractéristiques propres. Le site Natura 2000 d'Allamps n'est concerné que par une seule de ces associations, la présente fiche en constitue donc la description.

– Pelouses semi-sèches médio européennes à *Bromus erectus*

1 Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat

Ces habitats occupent souvent des situations topographiques sur pente plus ou moins fortes mais peuvent aussi se trouver sur plateaux. Les expositions sont variées, le Sud étant cependant plus rare. La roche mère est principalement constituée de calcaires ou de marnes. Les sols sont épais, souvent de type brun calcaire. Les habitats sont liés aux systèmes pastoraux extensif de type ovin ou bovin, voire aussi aux pelouses fauchées.

Physionomie, structure

Ces pelouses présentent un faciès assez ras et sont très recouvrantes avec une dominance des hémicryptohytes, notamment le Brome érigé (*Bromus erectus*). La strate arbustive se compose de fourrés épineux dominés par le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) et le Troène (*Ligustrum vulgare*).

La diversité floristique y est importante.

Espèces indicatrices :

Les espèces citées sont celles définies par Frédéric Pautz (1999) comme étant caractéristiques du Mésobromion en Lorraine.

Cortège floristique : Achillea millefolium, Asperula cynanchica, Brachypodium pinnatum, Bromus erectus, Carex flacca, Cirsium acaule, Festuca lemanii, Helianthemum nummularium, Hippocrepis comosa, Lotus corniculatus, Potentilla neumanianna, Scabiosa columbaria, Teucrium chamaedrys et Thymus praecox..

Dynamique spontanée de la végétation

Cette végétation est une végétation secondaire issue de la déforestation et entretenue par l'activité pastorale. L'abandon des pratiques agricoles entraîne une densification rapide du tapis graminéen induisant une diminution très rapide de la diversité floristique. Le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) prend le dessus et le groupement évolue vers un ourlet mésophile. La structure de la végétation devient alors propice à l'installation des fruticées, puis le milieu évolue inéluctablement vers la forêt qui est en règle générale une Hêtraie calcicole.

Menaces potentielles et tendances induites par l'Homme

L'intensification du pâturage entraîne une fertilisation accrue du milieu et les groupements dérivent alors vers les prairies calcicoles du Cynosurion cristati.

Les pelouses peuvent parfois faire l'objet d'une fauche avec apports importants d'amendements, elles évoluent alors vers les prairies fauchées mésophiles de l'Arrhenatherion elatioris.

Les tentatives, pas toujours réussies, de valorisation des pelouses par les résineux sont un facteur irrémédiable de destruction de l'habitat.

L'utilisation pour les loisirs représente aussi un facteur de dégradation : pique-nique, véhicules tous terrains.

Etats à privilégier

Le but est de maintenir la structure rase de la végétation avec une diversité maximale. Si le milieu comporte quelques buissons ou faciès d'embuissonnement épars, il est intéressant de les conserver.

Recommandations générales de conservation

Il est fondamental d'éviter toute modification de la structure ou de la nature du sol par labours ou amendements complémentaires.

Le pâturage est un mode de gestion qui convient très bien au maintien des pelouses calcaires pour peu qu'il soit raisonné et approprié au type phytosociologique de la pelouse.

Il convient donc d'éviter autant le surpâturage que le sous-pâturage.

La fauche peut être une alternative acceptable pour peu qu'elle s'effectue dans des dates qui permettent à la flore caractéristique de ces formations d'arriver à maturité. Elle n'est pas nécessaire tous les ans et il est possible de privilégier une rotation triennale, sauf problèmes de recouvrement important du Brachypode penné.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Caractéristiques de l'habitat

❖ **Pelouses ouvertes xérothermophiles** - *Onobrychido-Brometum* sous association à *Hélianthemum nummularium* -

Ce type de pelouse, le plus riche floristiquement, n'occupe que des superficies très réduites et éparées. Il est peu caractéristique malgré la présence d'espèces comme la Globulaire (*Globularia wilkommii*), la Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*) ou les Ophrys (*Ophrys sp.*). Il montre même une évolution régressive vers l'ourléification avec l'apparition du Peucedan des cerfs (*Peucedanum cervaria*) ou du Saingfoin (*Onobrychis viciifolia*).

❖ **Pelouses fermées mésophiles typiques** - *Onobrychido-Brometum typicum* -

Sous association à *Origanum vulgare* :

Ces pelouses se caractérisent par leur caractère moins sec et notamment l'absence des espèces les plus xériques comme la Globulaire. Par contre apparaît en abondance la Marjolaine (*Origanum vulgare*) et surtout le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). La diversité floristique de ces pelouses est plus faible que pour les précédentes, la colonisation par le Brachypode induisant un appauvrissement par élimination des autres espèces.

Sous association à *Origanum vulgare* variante à *Vicia tenuifolia*

Cette variante de la sous association Origanetosum est caractérisée, ici, par la quasi dominance de la Vesse à feuille étroites (*Vicia tenuifolia*) qui forme un peuplement dense. L'explication de ce phénomène est relativement difficile puisque les pelouses sont actuellement pâturées par des ovins qui sont censés maintenir une certaine ouverture de la strate herbacée.

Valeur écologique et biologique

Les pelouses calcaires sont des milieux souvent très riches. Les groupements les plus intéressants sont ceux de pelouses ouvertes xérothermophiles au sein desquels se développent le plus grand nombre d'orchidées. Ces milieux très ras représentent une superficie très réduite par rapport à l'ensemble des habitats de pelouse.

A REMPLIR – Voir dossier papier

Menaces

Gestion conservatoire antérieure

3. Objectifs de conservation et actions proposées

PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Code EUR 15 : 38.2
Code Corine Biotope : 38.2
Code Natura 2000 : 6510



Zygène sur Scabieuse

1 Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat

Habitats des étages planitiaire à collinéen, voire montagnard ; en situation topographique caractéristique dans les vallées où les gradients topographiques s'expriment au mieux : prairies localisées entre les prairies hygrophiles du Bromion racemosi ou de l'Alopecurion pratensis, parfois des mégaphorbiaies, et les prairies mésophiles de l'Arrhenatherion elatioris, parfois les pelouses calcicoles du Mesobromion erecti. Les expositions sont variées et la roche-mère souvent composée d'alluvions plutôt riches en bases. Les sols sont des sols alluviaux à bonne minéralisation. Il s'agit d'éléments des systèmes traditionnellement soumis à la fauche, surtout alluviaux, avec possibilité de pacage extensif tardif.

Physionomie, structure

Ce sont des habitats à structure de prairie élevée dense typique : richesse en hémicryptophytes (notamment graminées sociales) et géophytes, pauvreté en thérophytes. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...). La floraison est souvent attachante, avec une bonne représentation des Dicotylédones à floraisons tardi-vernales à estivales souvent vives, mais pouvant fleurir en fin d'été et attirant les pollinisateurs (certaines espèces n'arrivent pas à la floraison avant le fauchage telles les Centaurées).

Espèces indicatrices :

Cortège floristique : *Heracleum sphondylium*, *Colchicum autumnale*, *Crepis biennis*, *Arrhenatherum elatius*, *Hordeum secalinum*, *Tragopogon gr. Pratensis*, *Trisetum flavescens*, *Bromus racemosus*, *Silaum silaus*, *Festuca pratensis*.

Dynamique spontanée de la végétation

Le fauchage stabilise la dynamique ; l'arrêt de cette pratique favorise le retour de communautés pré-forestières, ourlets et mégaphorbiaies méso-hygrophiles.

Dans les vallées alluviales, prairies issues d'une dynamique régressive souvent très ancienne à partir de forêts de niveau topographique élevé (chênaies-frênaies à Frêne commun ou Frêne oxyphylle selon les systèmes, chênaies-charmaies méso-hygrophiles).

Une évolution édaphique peut aussi les faire évoluer vers des prés plus oligotrophiques à Silaus des prés, Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*), Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*) puis vers le Molinion caeruleae [code UE : 6410].

Menaces potentielles et tendances induites par l'Homme

- une trop forte fertilisation conduit au passage vers des habitats de prairies intensives sans plus aucune diversité spécifique;
- par abandon du fauchage, il y a un risque de retour à des communautés préforestières (ourlets, mégaphorbiaies) et d'embroussaillage important;
- un pâturage trop intensif peut être néfaste au développement d'espèces d'intérêt patrimonial pouvant se développer dans l'habitat ;
- une reprise trop précoce du pâturage sur regain après la fauche déstructure également l'habitat ;
- Le retournement des prairies est indéniablement un facteur destructeur de ces habitats.

Etats à privilégier

Privilégier les états non influencés par le pâturage et par une trop forte fertilisation.

Recommandations générales de conservation

- Le fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Celui-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots),
- La fauche sera de préférence retardée, pour respecter notamment la nidification de certains oiseaux. Les dates de fauche optimales sont à définir localement et en lien avec l'espèce à protéger,
- Un pâturage extensif d'arrière-saison ne semble pas non plus défavorable au maintien ces prairies, à condition que ce pâturage ne débute qu'en août pour une fauche qui a lieu fin juin;
- Limiter les apports de fertilisants,
- Maintien de la prairie naturelle : pas de boisement, pas de retournement pour mise en culture.

2 Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Ces habitats de prairie de fauche se trouvent au niveau du secteur de l'Etange. Une superficie importante est présente en contrebas de la route et appartient en partie à la commune d'Allamps et en partie à un propriétaire privé. L'autre secteur de prairies maigre de fauche se situe au lieu dit la Rosière, au dessus de l'étang, et est inséré en milieu forestier.

Valeur écologique et biologique

L'ensemble des groupements prairiaux peut se rattacher aux prairies de fauche mésophile basse altitude de l'arrhénatherion.

❖ **Prairies de fauche typiques s - *Colchico festucetum typicum* -**

Ces groupements prairiaux occupent essentiellement la prairie communale ainsi que celle de la Rosière. La flore est relativement banale avec une diversité floristique somme toute faible en ce qui concerne les prairies communales. A contrario, la prairie de la Rosière possède en partie ouest, un secteur à fort caractère humide beaucoup plus diversifié.

❖ **Prairies sèches de fauche - *Colchico festucetum brometosum* -**

Les prairies louées par le Conservatoire des Sites Lorrains appartiennent à la même association que précédemment. Ils en constituent cependant une sous association beaucoup plus sèche caractérisée par une très forte augmentation du Brome érigé (*Bromus erectus*) et l'apparition du Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et surtout de la Petite Sanguisorbe (*Sanguisorba minor*).

❖ **Prairies humides de fauche - *Colchico festucetum filipenduletosum* faciès enriché**

La partie centrale du secteur en contrebas de la route, où se trouve *Dactylorhiza praetermissa* possède une tendance légèrement plus humide. Cependant, on constate nettement une évolution vers la friche à Eupatoire et Armoise et ce malgré les efforts effectués en terme de fauche régulière du site.

Menaces

La menace réside principalement dans une intensification possible des pratiques agricoles, soit en terme d'apport d'amendement ou de charge de pâturage trop importants, soit par des dates des périodes de fauche trop fréquentes et/ou trop précoces, soit par retournement de prairies. Une modification des gradients d'hygrophilie par drainage ou creusement de fossé serait également possible dans une optique d'intensification.

L'autre menace concerne à l'inverse une déprise de ces prairies, qui subirait une recolonisation arbustive. Cette extension des arbustes est d'ailleurs en cours dans la zone la plus humide, non fauchée.

Gestion conservatoire antérieure

Le bilan du plan de gestion 1993 – 1998 établi par le Conservatoire des Sites Lorrains sur la partie qui lui a été confiée par la Commune d'Allamps est globalement mitigé. En effet, si les travaux visant à atteindre l'objectif principal, à savoir la préservation de l'Orchis négligé, ont été effectués en suivant les prescriptions, il n'en demeure pas moins indéniable que cet objectif n'a absolument pas été atteint du fait de la raréfaction de cette espèce dans des proportions importantes.

Certaines opérations ont porté sur la gestion directe des habitats de prairies au sein de la zone préservée par le Conservatoire des Sites Lorrains :

- Les prairies à *Dactylorhiza* ont été fauchées tous les 2 à 3 ans par motofauchage. Les produits de fauche ont été stockés en tas dans les parties les plus dégradées.
- Les prairies mésophiles sont fauchées chaque année par contrat annuel de prestation de service (date : à compter du 15 juin).
- Les friches sur cariçaies sont régénérées par un débroussaillage et un fauchage.

3 Objectifs de conservation et actions proposées

Liste des Annexes – Fiches Espèces

- ◆ Fiche Espèce N°1 : Cuivré des marais

LE CUIVRE DES MARAIS

Lycaena dispar

Directive Habitat : annexes II et IV
Code EUR 15 : 1060



Aile droite en vue inférieure

1 Données Générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Espèce en danger	Espèce quasi-menacée

Répartition

- Europe communautaire : de l'Europe occidentale jusqu'aux pays slaves
- Nationale : Ensemble du territoire
- Régionale : Espèce présente mais très localisée

Etat des populations :

En France, actuellement, *Thersamolycaena dispar* est globalement moins menacée que d'autres espèces de Lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Plusieurs auteurs considèrent que cette espèce est en voie d'extension (Bernardi G. *et al.*, 1981 ; Blab J. *et al.*, 1988). Ceci semble être dû à une mobilité plus importante de cette espèce permettant une colonisation des habitats potentiels. Par contre, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente, diminue fortement depuis plusieurs années (Lhonoré J., 1996).

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm. La deuxième génération est plus petite que la première. Le papillon mâle a le dessus des ailes antérieures et postérieures orange cuivré, bordées de noir, le dessous des antérieures étant orange. L'élément caractéristique étant le dessous des postérieures gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Les femelles sont plus grandes que les mâles et sont assez proches de ces derniers, on les distingue par les ailes postérieures dont le dessus est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous de l'aile est identique au mâle.

L'œuf est gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile. Il fait 0,6 mm de diamètre.

La chenille est de couleur verte ou jaune-vert, difficilement repérable sur le terrain. Elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. La couleur verte vire au brun en phase de prénymphose. La chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir peu avant l'éclosion.

Biologie et écologie de l'espèce

Reproduction

L'espèce est bivoltine en France. Parfois, un troisième vol peut être observé pour les populations situées dans la partie sud de son aire de répartition. Les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des oeufs dure 10 à 12 jours en mai et 5 à 9 jours en août.

Il y a cinq stades larvaires. La durée de vie des chenilles non diapausantes est en moyenne de 25 jours. La diapause hivernale a lieu au premier ou au second stade larvaire et concerne les chenilles issues de la deuxième génération. Les chenilles reprennent leur activité à la mi-avril, dès que les conditions climatiques le permettent. La nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la première génération se déroule fin-juillet, début-août. La première génération s'observe à partir du 15 mai jusqu'à la fin-juin. Les adultes ont une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours et peuvent vivre jusqu'à 21 jours (parfois plus) en élevage. Les papillons de la génération printanière sont de grande taille et très colorés alors que ceux de la seconde génération sont plus petits. Les effectifs de cette génération d'été qui s'observe de la fin du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'août, sont généralement plus importants.

Régime alimentaire

Les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes appartiennent au genre *Rumex* (Polygonacées) avec :

Pour la première génération : *Rumex aquaticus*, *R. obtusifolius*, *R. crispus*, *R. conglomeratus* (seulement quelques observations ont été réalisées sur *R. hydropalathum* qui est la plante hôte des sous-espèces monovoltines non-présentes en France).

Pour la deuxième génération : *R. obtusifolius*, *R. pulcher*, *R. aquaticus*.

Les adultes sont floricoles, et ont été observés sur les Menthes (*Mentha* ssp.), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), le Cresson amphibie (*Rorippa amphibia*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Chardon des marais (*Cirsium palustre*), Grande Berce (*Heraclum sphondylium*) et l'Origan (*Origanum vulgare*) ; plus rarement sur le Lychnis dioïque (*Silene dioica*), le Chardon des champs (*Cirsium arvense*) et la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*).

Activité

Le vol est rapide par journées ensoleillées. Les adultes peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine ce qui leur permet de coloniser de nouveaux biotopes. Le maximum des déplacements observés est de 20 km (Fetwell J., 1995 in Lhonoré J., 1996). En France, ce comportement vagabond concerne principalement la deuxième génération (Lhonoré, comm. pers.).

Les chenilles se tiennent à la base des feuilles. Durant les trois premiers stades, elles broutent seulement le parenchyme. Ce comportement alimentaire a pour conséquence la formation de petites "fenêtres" translucides sur les feuilles. A partir du quatrième stade, les chenilles mangent la feuille dans toute son épaisseur.

Les chenilles diapausantes hivernent dans les feuilles flétries de la plante hôte. Elles peuvent supporter des immersions de plusieurs semaines (Webb M.R. & Pullin A.S., 1998)

Menaces_potentielles

L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et d'une politique agricole locale intensive, est le facteur de menace le plus important.

Localement, l'envahissement par les Saules est le facteur principal dégradant. Ces plantations modifient la couverture végétale très rapidement (en 7 à 10 ans). L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH de la couche superficielle du sol, entraînent la disparition progressive des *Rumex* (Bink F.A., 1986) et des plantes nectarifères butinées par les adultes (Menthes et Pulicaires).

Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de *Thersamolycaena* dispar (Lhonoré J., 1996).

2 Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

Le Cuivré des marais est peu abondant sur le sites d'Allamps où il n'a été observé qu'au niveau de la petite zone humide gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains (1 individu) et dans la prairie humide (i individu) au lieu dit « Les Rosières », au dessus de l'étang.

Habitats

Le Cuivré des marais fréquente les berges, les fossés et les prairies humides pâturées où se développent plusieurs espèces d'oseille (*Rumex sanguineus* dans les aulnaies-frênaies, *Rumex obtusifolius* dans les prairies et fossés). En général, le Cuivré reste assez près des berges du cours d'eau. A Allamps, il trouve des milieux de substitution au niveau des prairies de fauche dans les secteurs les plus humides, où la fauche est plus tardive, et où des pieds d'oseille peuvent se développer.

Menaces

La régression de la diversité de la flore des prairies et plus particulièrement celle des Oseilles sauvages (*Rumex sp.*) induirait celle de ce papillon assez spécialisé. Cette régression peut être due à une diminution du caractère humide des zones prairiales considérées et/ou par une intensification (amendements, retournement et semis d'espèces banales, pâturage intensif).

L'autre menace, à plus long terme, pourrait être liée à une déprise des parties les plus humides, qui seraient peu à peu envahies par les Saules. Cet envahissement est déjà en cours dans le secteur la plus humide des prairies en aval dans l'étang.

Facteurs favorables

La conservation et l'entretien de manière extensive des prairies humides et le maintien des zones ouvertes dans les secteurs de à Oseille doit permettre le maintien des populations de cette espèce.

3 Objectifs de conservation et actions proposées

Assurer la conservation de la population de Cuivré des marais

- ◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population en réalisant une étude précise centrée cette espèce d'intérêt communautaire.

- ◆ Garantir l'ouverture de la zone humide des prairies de l'Etange : ces milieux sont actuellement en phase d'évolution vers une saulaie basse et une action doit être entreprise de manière à arrêter cette évolution.
- ◆ Garantir des pratiques de fauche extensive sur les prairies de La Rosière : actuellement une partie de ces prairies est fauchée assez tardivement par l'exploitant du fait de son caractère humide. Le type d'exploitation actuelle devrait être maintenu.

Liste des Annexes – Tableaux

- ◆ Tableau N°1.1 : Aspects fonciers et maîtrise d'usage – pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Tableau N°1.2 : Aspects fonciers et maîtrise d'usage – prairies de l'Etange
- ◆ Tableau N°2.1 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial - pelouse de la Chapelle des Gouttes
- ◆ Tableau N°2.2 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial – prairies de l'Etange
- ◆ Tableau N°3 : Evaluation et hiérarchisation des habitats
- ◆ Tableau N°4 : Evaluation des menaces
- ◆ Tableau N°5 : Objectifs de gestion et propositions d'actions pour les habitats et les espèces
- ◆ Tableau N°6 : Programmation et évaluation financière

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Superficie en ares	Propriétaire	Type de maîtrise foncière
Allamps	La Côte	E	167	955	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	168	614	Privé	
Allamps	La Côte	E	169	374	Privé	
Allamps	La Côte	E	170	316	Privé	
Allamps	La Côte	E	171	199	Privé	
Allamps	La Côte	E	172	576	Privé	
Allamps	La Côte	E	173	118	Privé	
Allamps	La Côte	E	174	87	Privé	
Allamps	La Côte	E	175	114	Privé	
Allamps	La Côte	E	176	95	Privé	
Allamps	La Côte	E	177	268	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	178	214	Privé	
Allamps	La Côte	E	179	789	Privé	
Allamps	La Côte	E	180	540	Privé	
Allamps	La Côte	E	181	235	Privé	
Allamps	La Côte	E	182	266	Privé	
Allamps	La Côte	E	183	202	Privé	
Allamps	La Côte	E	184	136	Privé	
Allamps	La Côte	E	185	654	Privé	
Allamps	La Côte	E	186	408	Privé	
Allamps	La Côte	E	187	487	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	188	418	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	189	278	Privé	
Allamps	La Côte	E	190	537	Privé	
Allamps	La Côte	E	191	636	Privé	
Allamps	La Côte	E	192	219	Privé	
Allamps	La Côte	E	193	1769	Privé	
Allamps	La Côte	E	194	179	Privé	
Allamps	La Côte	E	195	166	Privé	
Allamps	La Côte	E	196	221	Privé	
Allamps	La Côte	E	197	137	Privé	
Allamps	La Côte	E	198	1201	Privé	
Allamps	La Côte	E	199	271	Privé	
Allamps	La Côte	E	200	423	Privé	
Allamps	La Côte	E	201	383	Privé	
Allamps	La Côte	E	202	196	Privé	
Allamps	La Côte	E	203	528	Privé	
Allamps	La Côte	E	204	322	Privé	
Allamps	La Côte	E	205	515	Privé	
Allamps	La Côte	E	206	1325	Privé	
Allamps	La Côte	E	207	668	Privé	
Allamps	La Côte	E	208	675	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	209	517	Privé	
Allamps	La Côte	E	210	237	Privé	
Allamps	La Côte	E	211	218	Privé	
Allamps	La Côte	E	212	516	Privé	
Allamps	La Côte	E	213	333	Privé	
Allamps	La Côte	E	214	209	Privé	
Allamps	La Côte	E	215	411	Privé	
Allamps	La Côte	E	216	515	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	217	261	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	218	957	Privé	
Allamps	La Côte	E	219	314	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	220	2484	Privé	
Allamps	La Côte	E	221	390	Privé	
Allamps	La Côte	E	222	363	Privé	
Allamps	La Côte	E	223	303	Privé	
Allamps	La Côte	E	224	780	Privé	
Allamps	La Côte	E	225	1117	Privé	
Allamps	La Côte	E	226	649	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	227	265	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	228	173	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	229	230	Privé	
Allamps	La Côte	E	230	612	Privé	
Allamps	La Côte	E	231	576	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	232	172	Privé	
Allamps	La Côte	E	233	170	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	234	481	Privé	
Allamps	La Côte	E	235	405	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	236	697	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	237	573	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	238	1053	Privé	
Allamps	La Côte	E	239	1004	Privé	
Allamps	La Côte	E	240	1789	Privé	
Allamps	La Côte	E	241	640	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	242	442	Privé	
Allamps	La Côte	E	243	2042	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	244	321	Privé	
Allamps	La Côte	E	245	155	Privé	
Allamps	La Côte	E	246	577	Privé	
Allamps	La Côte	E	247	694	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	248	135	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	249	143	Privé	
Allamps	La Côte	E	250	261	Commune d'Allamps	
Allamps	La Côte	E	251	483	Privé	
Allamps	La Côte	E	252	707	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	253	347	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	254	234	Privé	

Allamps	La Côte	E	255	46	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	256	11	Privé	
Allamps	La Côte	E	257	17	Privé	
Allamps	La Côte	E	258	113	Privé	
Allamps	La Côte	E	259	571	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	260	100	Privé	
Allamps	La Côte	E	261	359	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	262	407	Privé	
Allamps	La Côte	E	263	345	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	264	778	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	265	900	Privé	
Allamps	La Côte	E	266	163	Privé	
Allamps	La Côte	E	267	296	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	268	292	Privé	
Allamps	La Côte	E	269	415	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	270	41	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	271	55	Privé	
Allamps	La Côte	E	272	686	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	273	2797	Privé	
Allamps	La Côte	E	274	1437	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	275	132	Privé	
Allamps	La Côte	E	276	180	Privé	
Allamps	La Côte	E	277	197	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	278	389	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	279	286	Privé	
Allamps	La Côte	E	280	947	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	281	817	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	282	372	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	283	293	Privé	
Allamps	La Côte	E	284	203	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	285	78	Privé	
Allamps	La Côte	E	286	68	Privé	
Allamps	La Côte	E	287	152	Privé	
Allamps	La Côte	E	288	1349	Privé	
Allamps	La Côte	E	289	247	Privé	
Allamps	La Côte	E	290	1934	Privé	
Allamps	La Côte	E	291	1016	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	292	1083	Privé	
Allamps	La Côte	E	293	205	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	294	220	Privé	
Allamps	La Côte	E	295	314	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	296	312	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	297	415	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	298	224	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	299	103	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	300	92	Privé	
Allamps	La Côte	E	301	281	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	302	181	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	303	273	Privé	
Allamps	La Côte	E	304	1203	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	305	182	Privé	
Allamps	La Côte	E	306	738	Privé	
Allamps	La Côte	E	307	146	Privé	
Allamps	La Côte	E	308	249	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	309	117	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	310	99	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	La Côte	E	311	439	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	312	704	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	313	137	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	314	963	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	315	78	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	316	55	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	317	59	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	318	249	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	319	125	Commune d'Allamps	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	320	299	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	321	377	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	322	597	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	323	201	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	324	341	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	325	374	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	326	371	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	327	248	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	328	252	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	329	1378	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	330	90	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	331	98	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	332	184	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	333	862	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	334	1376	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	335	447	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	336	90	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	337	221	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	338	426	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	339	562	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	340	196	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	341	216	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	342	660	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	343	489	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	344	348	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique

Allamps	Derrière la Chapelle	E	345	93	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	346	514	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	347	406	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	348	240	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	349	171	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	350	165	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	351	168	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	352	186	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	353	373	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	354	243	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	355	181	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	356	225	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	357	368	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	358	319	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	359	410	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	360	132	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	361	712	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	362	131	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	363	158	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	364	450	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	365	210	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	366	283	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	367	299	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	368	408	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	369	112	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	370	287	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	371	255	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Derrière la Chapelle	E	372	281	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	373	145	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	374	147	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	375	141	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	376	228	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	377	487	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	378	111	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	379	249	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	380	2137	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	381	147	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	382	138	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	383	449	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	384	681	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	385	125	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	386	120	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	387	576	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	388	154	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	389	95	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	390	146	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	391	162	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	392	75	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	393	96	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	394	147	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	395	256	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	396	345	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	397	555	Privé	
Allamps	Derrière la Chapelle	E	399	457	Privé	
Allamps	La Côte	E	703	199	Privé	
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	10	112	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1000	183	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1001	193	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1002	541	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1003	279	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1004	386	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1005	216	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1006	160	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1007	181	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1008	323	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1009	132	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1012	218	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1013	223	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1014	226	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1015	139	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1016	139	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1017	148	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1018	651	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1019	362	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1020	144	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1021	69	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1022	78	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1023	67	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1024	113	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1025	103	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1026	133	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1027	263	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1028	121	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1029	467	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1030	155	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1031	336	Commune de Barisey-la-Côte	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1032	85	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1033	74	CSL	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1034	162	Privé	
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1035	182	Commune de Barisey-la-Côte	

Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1036	168	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1037	174	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1038	179	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1039	459	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1040	62	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1042	69	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	1043	138	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1044	215	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1045	405	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1046	310	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1047	795	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1048	188	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1049	219	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1050	182	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1051	124	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1052	86	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1053	382	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1054	396	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1055	257	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1056	357	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1057	1124	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1058	341	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1059	351	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1060	107	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1061	466	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1062	323	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1063	701	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1064	563	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1065	1368	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1066	507	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1067	379	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1068	735	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1069	395	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1070	918	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1071	91	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1072	3759	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1073	142	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1074	151	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1075	174	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1076	81	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1077	260	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1078	79	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1079	90	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1080	247	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1081	260	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1082	167	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1083	330	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1084	318	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1085	730	Privé
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1086	607	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1087	419	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1088	292	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1089	183	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1090	277	CSL
Barisey-la-Côte	Grand Bic	D	1091	212	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1092	109	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1093	1610	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1094	349	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1095	714	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1096	285	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1097	227	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1099	203	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1099	258	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	11	180	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1100	472	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1101	329	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1102	128	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1103	122	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1104	178	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1105	484	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1106	322	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1107	546	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1108	76	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1109	1091	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1110	349	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1111	383	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1111	452	Privé
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1112	445	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1113	236	CSL
Barisey-la-Côte	La Tannée	D	1114	234	CSL
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	12	105	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	13	193	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	14	178	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	15	208	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	16	440	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	17	62	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	19	528	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	20	336	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	21	73	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	22	249	Privé

Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	23	165	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	24	106	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	25	113	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	26	113	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	27	741	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	28	192	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	29	204	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	3	547	CSL
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	30	272	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	4	743	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	5	486	CSL
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	6	224	Privé
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	7	93	CSL
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	8	89	CSL
Barisey-la-Côte	Au Pêchier	D	9	235	CSL
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	927	223	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	928	297	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	929	668	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	930	360	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	931	420	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	932	300	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	933	481	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	934	533	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	935	161	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	936	342	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	937	923	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	938	238	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	939	239	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	940	458	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	941	421	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	942	204	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	943	162	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	944	184	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	945	578	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	946	232	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	947	221	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	948	593	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	949	218	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	950	178	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	951	199	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	952	370	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	953	400	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	954	765	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	955	409	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	956	403	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	957	865	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	958	184	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	959	221	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	960	190	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	961	429	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	962	237	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	963	313	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	964	149	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	965	432	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	966	419	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	967	160	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	968	356	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	969	629	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	970	332	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	971	248	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	972	206	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	973	86	Privé
Barisey-la-Côte	Aux Fontaines	D	974	94	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	975	24	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	976	47	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	977	66	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	978	140	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	979	181	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	980	146	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	981	215	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	982	193	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	983	198	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	984	269	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	985	260	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	986	246	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	987	239	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	988	115	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	989	142	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	990	249	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	991	162	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	992	266	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	993	151	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	994	318	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	995	153	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	996	234	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	997	211	Commune de Barisey-la-Côte
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	998	144	Privé
Barisey-la-Côte	Blanches Vignes	D	999	324	Commune de Barisey-la-Côte

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface en ares	Propriétaire	Type de maîtrise foncière
Allamps	Le Moulin de l'Etange	A2	114	4960	Commune de Bulligny	
Allamps	Le Moulin de l'Etange	A2	115	4724	Commune d'Allamps	
Allamps	Aux Rosieres	A2	15	1920	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	16	1029	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	17	5949	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	18	3484	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	19	1177	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	190	454	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	191	440	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	192	4273	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	193	1644	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	194	516	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	195	1914	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	196	2004	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	197	711	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	198	695	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	20	2398	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	21	2301	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	22	1281	Privé	
Allamps	Au Dessus de L'Etange	A2	221	732	Commune de Bulligny	
Allamps	Etang de l'Etange	A2	222	22242	Commune de Bulligny	
Allamps	Etang de l'Etange	A2	223	8314	Commune de Bulligny	
Allamps	Au Grand Pâtis	A2	224	24351	Commune d'Allamps	
Allamps	Le Voirot	A2	225	793	Privé	
Allamps	Le Voirot	A2	226	2118	Privé	
Allamps	Le Voirot	A2	227	5026	Privé	
Allamps	Le Voirot	A2	228	3180	Privé	
Allamps	Le Voirot	A2	229	1019	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	23	2356	Privé	
Allamps	Le Voirot	A2	230	2867	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	24	969	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	25	1084	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	26	624	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	27	1166	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	28	1202	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	29	2333	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	30	1190	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	31	5423	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	32	3567	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	33	2308	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	34	6364	Commune de Bulligny	
Allamps	Aux Rosieres	A2	35	1522	Privé	
Allamps	Aux Rosieres	A2	36	1611	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	568	210	Commune d'Allamps	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	569	881	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	571	1516	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	572	22287	Commune d'Allamps	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	574	5448	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	575	1600	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	576	3474	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	588	1843	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	605	1766	Privé	
Allamps	Grand Pâtis des Locherottes	A3	972	14104	Commune d'Allamps	Bail Emphytéotique
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	10	3400	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	12	4728	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	13	758	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	14	3526	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	15	1248	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	16	1361	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	17	4933	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	18	1504	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	19	2773	Privé	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	20	994	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	21	950	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	22	2017	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	25	903	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	26	6138	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	28	2056	Privé	Bail Rural
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	30	10757	Commune d'Allamps	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	30bis	1221	Commune d'Allamps	
Allamps	A travers la voie de Bulligny	B	66	28523	Privé	

Plantes supérieures

Nom scientifique	Nom français	Références	Niveau d'intérêt	Statut de protection	Effectif
<i>Aceras anthropoporphorum</i>	Orchis homme pendu	1,2,3,4,5,6	Local		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée mille-feuilles	6			
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidale	1,2,3,4,5,6	Local		
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	6			
<i>Bromus erectus</i>	Brôme élevé	6			
<i>Brunella grandiflora</i>	Brunelle à grandes feuilles	1			
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux	6			
<i>Campanula glomerata</i>	Campanule agglomérée	1			
<i>Carex caryophylla</i>	Laïche printannière	6			
<i>Carex facca</i>	Laïche glauque	6			
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	1,6			
<i>Cephalanthera dammasium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	1,3,4,5,6	Local		
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rose	1,2,3,4,5	Local		
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	1,2,3,4,5	Régional	-	Dispersé
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Muller	3	Régional	Régional	Non revue en 1999
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque	6			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	6			
<i>Galium mollugo</i>	Caille-lait blanc	6			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	1,6			
<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire	1,6			
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron	1,2,3,4,5	Local		
<i>Himantoglossum hircinium</i>	Orchis bouc	1,2,3,4,5	Local		
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrepis en épi	1,6			
<i>Inula salicina</i>	Inule des Saules	1,6			
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	1			
<i>Laserpitium latifolium</i>	Laser blanc	1,2,3,4,5	Local		
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse sans feuilles	1			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	1			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	6			
<i>Lathyrus vernus</i>	Gesse printannière	1			
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles avortées	1,2,3,4,5	Régional	Régional	10-15 pieds en 1999
<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales	1,6			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculée	6			
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des prés	1			
<i>Melica nutans</i>	Mélique penchée	1			
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	1			
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseaux	1,2,3,4,5	Local		
<i>Onobrychis vicifolia</i>	Sainfoin	6			
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	1,2,3,4,5	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée	1,2,3,4,5	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys frelon	1,2,3,4,5	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	1,2,3,4,5,6	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée	1,2,3,4,5	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys sphegodes ssp. aranifera</i>	Ophrys litigieuse	1,6	Local	Ceuillette 54	
<i>Ophrys sphegodes ssp. sphegodes</i>	Ophrys araignée	1	Local	Ceuillette 54	
<i>Orchiaceras spurium</i>	Hybride	4	Local		
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	1,2,3,4,5	Local		
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	1,2,3,4,5,6	Local		
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	1,2,3,4,5,6	Local		
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	4	Régional	Régional	?
<i>Orchis x hybrida</i>	Hybride	1,2,3,4,5	Local		
<i>Origanum vulgare</i>	Origan vulgaire	6			
<i>Orobanche alba</i>	Orobanche blanche	1,2,3,4,5	Local		
<i>Orobanche caryophyllacea</i>	Orobanche du gaillet	1			
<i>Peucedanum carvifolia</i>	Peucedan à feuilles de carvi	1			
<i>Peucedanum cervaria</i>	Herbe aux cerfs	1			
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit boucage	6			
<i>Plantago major</i>	Grand plantain	6			
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	1,2,3,4,5	Local		
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	6			
<i>Polygala calcarea</i>	Polygala du calcaire	1,6			
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de Salomon odorant	1			
<i>Potentilla neumanniana</i>	Potentille printannière	6			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	6			
<i>Prunus insititia</i>	Prunier crêpe	1			
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte-Lucie	1			
<i>Pyrus pyrastrer</i>	Poirier commun	1			
<i>Quercus lanuginosa</i>	Chêne pubescent	1			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	6			
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	6			
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	1			
<i>Ribes alpinum</i>	Groseiller des Alpes	1			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	6			
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	6			
<i>Seseli libanotis</i>	Libanotis	6			
<i>Sorbus aria</i>	Alouchier	6			
<i>Stachys alpina</i>	Epière des Alpes	1			
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne	6			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scordium	1			
<i>Thymus praecox</i>	Serpolet	1			
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles étroites	1			
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	6			

1 - 1983, fiche ZNIEFF 0002/0021
2 - 1994 - fiche ENS 54°P04

3 - PG 94-99 - RICHARD P.
4 - 1999, DAYNAC C.

5 - PG 99-04 - PARENT G.H. et BRETON F.
6 - 1999 - BRETON F.

Plantes supérieures

Nom scientifique	Nom français	Références	Niveau d'intérêt	Statut de protection	Effectif
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	5			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	5			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	1,5			
<i>Arrhenatherum eliatum</i>	Fromental élevé	5			
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire	5			
<i>Calamagrostis epigeos</i>	Calamagrostis épigéos	5			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	5			
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë	5			
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	5			
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	5			
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	1,5			
<i>Carex muricata ssp lamprocarpa</i>	Laïche de Paira	5			
<i>Carex panicea</i>	Laïche bleuâtre	1			
<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards	5			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	1,5			
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	1,5			
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	1,5			
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'Automne	1,5			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	5			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	5			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépis à tige capillaire	5			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	5			
<i>Dactylorhiza fuschii</i>	Orchis tâcheté des bois	5	Local		
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	1,2,5	Local		
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tâcheté	1,2,5	Local		
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	1,2,3,4,5	Régional	Régional	83 : >100 pieds / 99 : 6.
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	5			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère	5			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissée	1,5			
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	1,2	Régional		
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	1			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	1,5			
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	5			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	5			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	5			
<i>Galium mollugo</i>	Caille lait blanc	1,5			
<i>Galium verum</i>	Gaillet vrai	1,5			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	5			
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique	5			
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron	1,2,3,4,5	Local		
<i>Heracleum spondylium</i>	Berce spondyle	5			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	5			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	5			
<i>Hypericum quadrangulum</i>	Millepertuis à quatre ailes	1			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus	1			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	5			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	5			
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	5			
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	1,5			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	5			
<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales	1,5			
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	5			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	1			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	5			
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	5			
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Langue de serpent	1,2	Régional	Régional	
<i>Phleum pratense</i>	Phléole des prés	5			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	5			
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	1,5	Local		
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	1			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	5			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	5			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	1,5			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	5			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage	5			
<i>Rumex obtusifolium</i>	Patience à feuilles obtuses	5			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	1,5			
<i>Scrophularia aquatica</i>	Scrophulaire aquatique	1			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	5			
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanière rameux	1			
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	5			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie vulgaire	5			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	5			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	5			
<i>Valeriana officinalis ssp repens</i>	Valériane officinale rampante	5			
<i>Viburnum lantana</i>	Viome lantane	5			
<i>Viburnum opulus</i>	Viome obier	5			

1 - 1983 - fiche ZNIEFF 0002/0023
2 - 1994 - fiche ENS 54°M04

3 - PG 94-99 - RICHARD P. 5 - 1999 - BLANCHET D., DAYNAC C. et JOLY J.C.
4 - PG 99-04 - DARDAINE P., PARENT G.H. et BRETON F.

Nom scientifique	Références	Espèce caractéristique de l'habitat
Mousses		
<i>Cratoneuron commutatum (Hedw.) G. Roth</i>	RICHARD P., 2001	X
<i>Bryum pseudotriquetrum (Hedw.) Gaert.</i>	RICHARD P., 2001	X
<i>Eucladium verticillatum (Brid.) B.</i>	RICHARD P., 2001	X
<i>Aneura pinguis (L.) Dum</i>	RICHARD P., 2001	X
<i>Plagiomnium alatum (B. Eur.) Kop.</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Fissidens adianthoides Hedw.</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Callesgionella cuspidata (Hedw.) Loeske</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Campylium stellatum (Hedw.) Mitt</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Ctenidium molluscum (Hedw.) Mitt</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Lophocaela bidentata (L.) Dum. var. rivularis (Raddi.) Warnst.</i>	RICHARD P., 2001	
<i>Chiloscyphus polyanthos (L.) Codra var. polyanthos</i>	RICHARD P., 2001	

Habitats	Code Eur 15	Intérêt floristique et faunistique	Rareté et originalité	Typicité et représentativité	Superficie	Fragilité naturelle et spontanée	Evaluation globale	Niveau de priorité
Sources tufeuses du Cratoneurion	7220*	**	***	*	*	***	10	2
Tourbières basses alcalines	7230	*	***	*	*	***	9	3
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	***	*	**	**	**	10	2
Pelouse sèche semi-naturelles	6210	***	**	**	**	***	12	1

*7220 : habitat prioritaire

Espèce	Code	Rareté de l'espèce en Lorraine et en France	Exigences en habitats (rareté et typicité)	Stabilité de la population sur le site	Abondance de la population sur le site	Représentativité du site pour cette espèce	Evaluation globale	Niveau de priorité
Cuivré des marais	1060	**	**	**	*	*	8	3

Type de menaces		Code Menace	Habitat	Vitesses de dégradation	Conséquences sur l'habitat	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
Hydraulique	Diminution de débit / eutrophisation des sources	A1	7220* - Source Tufeuse	Rapide	Forte	Non	Forte
	Diminution de débit / eutrophisation des sources	A2	7230 - Tourbière basse alcaline	Moyenne	Forte	Non	Moyenne
	Diminution de débit / eutrophisation des sources	A3	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (faciès humide)	Moyenne	Forte	Non	Moyenne
Agricole	Intensification	B1	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Rapide	Forte	Oui	Moyenne
	Déprise	B2	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne
	Déprise	B3	6210 - Pelouse sèche semi-naturelle	Rapide	Forte	Oui	Moyenne
Dynamique naturelle	Colonisation arbustive	C1	7220* - Source Tufeuse	Rapide	Forte	Oui	Forte
	Colonisation arbustive	C2	7230 - Tourbière basse alcaline	Rapide	Forte	Oui	Forte
	Colonisation arbustive	C3	6210 - Pelouse sèche semi-naturelle	Rapide	Forte	Oui	Forte

Type de menaces		Code Menace	Espèce	Vitesses de dégradation	Conséquences sur l'habitat	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
Agricole	Intensification	B1	1060 - Cuivré des marais	Rapide	Forte	Oui	Moyenne
	Déprise	B2	1060 - Cuivré des marais	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne

Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Ensemble du site							
	Suivi administratif général et valorisation du site	Suivi du document d'objectif	SI 0	1	Animation du document d'objectif	DIREN	CSL
		Suivi administratif général	SI 1	2	Veille sur le zonage des PLU (Allamps)	Commune	B.E./CG54
		Valorisation pédagogique	VP 1	1	Pose de panneaux signalétiques	CSL/EPCI	CSL
			VP 2	2	Visites guidées, animations	CSL	CSL
Ensemble de la zone tufeuse							
A1-A2		Augmenter le niveau des connaissances sur les zones tufeuses présentes en amont de l'étang	SI 2	2	Réaliser une étude pédologique et hydraulique de la zone humide	DIREN	B.E.
		Protection par maîtrise foncière de la parcelle communale	SI 3	1	Etablissement d'un bail emphytéotique avec la commune pour la parcelle A 224	CSL	CSL
		Garantir la qualité et la quantité des eaux en provenance de ou des sources	SI4	2	Retour en herbe de la culture cynégétique en amont (parcelles A 225 à A 230)	DIREN/DDA	CSL/CA
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles							
		Garantir l'ouverture des pelouses xérothermophiles	HA 1	1	Poursuivre l'abattage des arbres sur le secteur thermophiles et sur les pelouses ourléifiées	CSL	CSL
		Conservation des fourrés xérophiles à Bagueaudiers	HA 2 + HA 3	1	Fauchage de la zone xérophile et débroussaillage autour des Bagueaudiers (0,25 ha)	CSL	CSL
		ourléifiées	HA 4	1	Fauchage bisannuel tardif des pelouses mésophiles	CSL	CSL
			HA 5	1	Fauche estivale et pâturage autonome, extension clôture (0,7 ha)	CSL	CSL/Expl.
B3-C3	Assurer la conservation des habitats de pelouse en luttant contre l'envahissement par les ligneux		HA 6	1	Etablissement d'une CMD SAFER avec exploitant (Masson)	CSL	SAFER
			HA 7	1	Après HA 6, définir MAE avec exploitant (Masson) sur la base de HA 5, après HA 6	DIREN/DDA	CSL/CA
			HA 8	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	CSL	CSL
			HA 9a	1	Extension du bail emphytéotique avec les trois parcelles communales concernées sur Allamps	CSL	CSL
			HA 9b	1	Etablissement d'un bail emphytéotique avec la commune de Barisey-la-Côte (en lien avec HA 10)	CSL	CSL
			HA 10	1	Suivi de l'aménagement foncier de la commune de Barisey-la-Côte	CG 54/DDA	CSL
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude							
		Rationaliser la protection des prairies humides en aval de l'étang	HA 11	1	Etendre le bail emphytéotique avec la commune d'Allamps (en intégrant la zone de peupliers) pour les parcelles B 30 et A 572	CSL	CSL
			HA 12	1	Suivi de la vente des parcelles B 17 à B 22 et B 25, B26 et B 28 vers la commune avec signature d'un BE	CSL/Commune	CSL
B1-B2-A3	Assurer la conservation des habitats par une gestion essentiellement agricole	Assurer la protection des prairies en amont de l'étang	HA 13	3	Maîtrise foncière ou d'usage à réaliser selon opportunités pour les parcelles A 15 à A 33	CSL/Commune	CSL/Commune
		Assurer un entretien agricole extensif des prairies humides	HA 14	1	Après HA 11, établissement de CMD SAFER avec les exploitants (Claudel et Joyeux)	CSL	SAFER
			HA 15	1	Définir un C.T.E. avec les exploitant avec fauchage annuel tardif extensif	DIREN/DDA	CSL/CA
		Entretien des secteurs non exploitées par les agriculteurs	HA 16	1	Fauchage mécanisé annuel par Conservatoire des Sites Lorrains	CSL	CSL
			HA 17	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	CSL	CSL
		Augmenter la capacité d'accueil des mares pour les amphibiens (Triton crêté et Sonneur potentiel)	HA 18	3	Etudier la possibilité de recréer une mare en amont de l'étang au niveau des suintements dans la prairie (à intégrer à un CTE)	DIREN/DDA	CSL/CA
7220* - Sources pétrifiantes avec formation de Tuf							
A1-C1	Améliorer l'expression du Cratoneurion	Lutter contre l'envahissement par les ligneux	HA 19	2	Après SI01, SI02 et SI04, abattage des Epicéas sur le pourtour de la tufière amont	CSL	CSL
7230 - Tourbières basses alcalines							
A2-C2	Maintenir l'habitat de la tourbière alcaline	Lutter contre l'envahissement par les Saules et le Phragmite	HA 20	2	Après SI01, SI02 et SI04, débroussaillage des Saules sur les marges de la tourbière et fauche tous les 2 ans de la jonchaie	CSL	CSL
Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
1060 - Cuvré des marais							
	Assurer la conservation de la population	Connaissance de la population de Cuvré des marais	ES 1	2	Suivi écologique de la population de Cuvré des marais	DIREN	CSL

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Coût Total 2002/2007
Ensemble du site											
SI 0	1	Animation du document d'objectif	DIREN	CSL	3 600,00 €	4 320,00 €	3 960,00 €	2 340,00 €	3 060,00 €	1 980,00 €	19 260,00 €
SI 1	2	Veille sur le zonage des PLU (Allamps)	Commune	B.E./CG54	Animation	Animation	Animation	Animation			
VP 1	1	Pose de panneaux signalétiques	CSL/EPCI	CSL		3 693,50 €					3 693,50 €
VP 2	2	Visites guidées, animations	CSL	CSL	738,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	492,00 €	3 198,00 €
Ensemble de la zone tufeuse											
SI 2	2	Réaliser une étude pédologique et hydraulique de la zone humide	DIREN	B.E.		7 098,26 €	Animation				7 098,26 €
SI 3	1	Etablissement d'un bail emphytéotique avec la commune pour la parcelle A 224	CSL	CSL	Animation	Animation					
SI4	2	Retour en herbe de la culture cynégétique en amont (parcelles A 225 à A 230)	DIREN/DDA	CSL/CA	Animation	809,78 €	809,78 €	809,78 €	809,78 €	809,78 €	4 048,90 €
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles											
HA 1	1	Poursuivre l'abattage des arbres sur le secteur thermophiles et sur les pelouses ourliésiennes	CSL	CSL	3381,37€	1 417,17 €		1 417,17 €		1 417,17 €	4 251,51 €
HA 2 + HA 3	1	Fauchage de la zone xérophile et débroussaillage autour des Baguenaudiers (0,25 ha)	CSL	CSL		660,00 €		660,00 €		660,00 €	1 980,00 €
HA 4	1	Fauchage bisannuel tardif des pelouses mésophiles	CSL	CSL	2 502,60 €		2 502,60 €		2 502,60 €		7 507,80 €
HA 5	1	Fauche estivale et pâturage automne, extension clôture (0,7 ha)	CSL	CSL/Expl.		2 952,02 €					2 952,02 €
HA 6	1	Etablissement d'une CMD SAFER avec exploitant (Masson)	CSL	SAFER	Animation	Animation					
HA 7	1	Après HA 6, définir MAE avec exploitant (Masson) sur la base de HA 5, après HA 6	DIREN/DDA	CSL/CA	Animation	219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €	219,52 €
HA 8	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	CSL	CSL		1 230,00 €		1 230,00 €		1 230,00 €	3 690,00 €
HA 9a	1	Extension du bail emphytéotique avec les trois parcelles communales concernées sur Allamps	CSL	CSL	Animation	Animation	Animation				
HA 9b	1	Etablissement d'un bail emphytéotique avec la commune de Barisey-la-Côte (en lien avec HA 10)	CSL	CSL	Animation	Animation	Animation				
HA 10	1	Suivi de l'aménagement foncier de la commune de Barisey-la-Côte	CG 54/DDA	CSL	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude											
HA 11	1	Etendre le bail emphytéotique avec la commune d'Allamps (en intégrant la zone c) peupliers) pour les parcelles B 30 et A 572	CSL	CSL	Animation	Animation					
HA 12	1	Suivi de la vente des parcelles B 17 à B 22 et B 25, B26 et B 28 vers la commune avec signature d'un BE	CSL/Commune	CSL		5 331,00 €	Animation				5 331,00 €
HA 13	3	Maîtrise foncière ou d'usage à réaliser selon opportunités pour les parcelles A 15 à A 33	CSL/Commune	CSL/Commune							
HA 14	1	Après HA 11, établissement de CMD SAFER avec les exploitants (Claudel et Joyeux)	CSL	SAFER	Animation	Animation	Animation				
HA 15	1	Définir un C.T.E. avec les exploitant avec fauchage annuel tardif extensif	DIREN/DDA	CSL/CA	Animation	1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	1 741,05 €	8 705,25 €
HA 16	1	Fauchage mécanisé annuel par Conservatoire des Sites Lorrains	CSL	CSL	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	359,78 €	2 158,68 €
HA 17	2	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	CSL	CSL		1 230,00 €		1 230,00 €		1 230,00 €	3 690,00 €
HA 18	3	Etudier la possibilité de recréer une mare en amont de l'étang au niveau des suintement dans la prairie (à intégrer à un CTE)	DIREN/DDA	CSL/CA			Animation	292,70 €	Animation		292,70 €
7220* - Sources pétifiantes avec formation de Tuf											
HA 19	2	Après SI01, SI02 et SI04, abattage des Epicéas sur le pourtour de la tufière amor	CSL	CSL			2 945,00 €				2 945,00 €
7230 - Tourbières basses alcalines											
HA 20	2	Après SI01, SI02 et SI04, débroussaillage des Saules sur les marges de la tourbière e fauche tous les 2 ans de la jonçaie	CSL	CSL			816,13 €		430,20 €		1 246,33 €

82 268,47 €

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Coût Total 2002/2007
1060 - Cuvré des marais											
ES 1	2	Suivi écologique de la population de Cuvré des marais	DIREN	CSL	820,00 €		820,00 €		820,00 €		2 460,00 €

84 728,47 €